

# UNEDYNA MIQUE NOUVEAU D'ACTIVITE



Rapport  
d'activité  

---

2017



Depuis le 26 janvier 2017, le Syctom est administré par un Comité syndical composé de 90 élus locaux représentant 11 territoires de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

- Il définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.

- Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.

- Il élit les membres du Bureau et les membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Bureau, est composé du Président, des 15 Vice-Présidents et de 20 autres représentants, soit 36 membres au total.

Le 20 octobre 2017, les 90 délégués du Comité syndical ont élu à l'unanimité Jacques Gautier à la présidence du Syctom. Il succède à Hervé Marseille, réélu sénateur le 24 septembre 2017 et démissionnaire de la présidence du Syctom en vertu de la loi sur le non-cumul des mandats.

## • LES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DES TERRITOIRES •

### T1 • PARIS

#### SUPPLÉANTS

<b>Éric AZIERE</b> Conseiller de Paris	<b>Thierry HODENT</b> Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain
<b>Marinette BACHE</b> Conseillère de Paris	<b>Christian HONORE</b> Conseiller de Paris
<b>Nicolas BONNET-OULALDJ</b> Conseiller de Paris	<b>Pénélope KOMITES</b> Adjointe à la Maire de Paris
<b>Geoffroy BOULARD</b> Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain	<b>Thomas LAURET</b> Conseiller de Paris
<b>Pierre-Yves BOURNAZEL</b> Conseiller de Paris, Conseiller régional d'Île-de-France	<b>Catherine LECUYER</b> Conseillère de Paris
<b>Jacques BOUTAULT</b> Maire du 2 <sup>e</sup> arr. de Paris	<b>Didier LE RESTE</b> Conseiller de Paris
<b>Anne-Charlotte BUFFETEAU</b> Conseillère de Paris	<b>Sandrine MEES</b> Conseillère de Paris
<b>Emmanuelle DAUVERGNE</b> Conseillère de Paris, Conseillère régionale d'Île-de-France	<b>Étienne MERCIER</b> Conseiller de Paris
<b>Nathalie FANFANT</b> Conseillère de Paris	<b>Valérie MONTANDON</b> Conseillère de Paris
<b>Rémi FERAUD</b> Sénateur, Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain	<b>Nicolas NORDMAN</b> Conseiller de Paris
<b>Léa FILOCHE</b> Conseillère de Paris	<b>Annick OLIVIER</b> Conseillère de Paris
<b>Afaf GABELOTAUD</b> Conseillère de Paris	<b>Atanase PERIFAN</b> Conseiller de Paris
<b>Pierre GABORIAU</b> Conseiller de Paris	<b>Karen TAIEB</b> Conseillère de Paris
<b>Jean-Jacques GIANNESINI</b> Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain	<b>Sergio TINTI</b> Conseiller de Paris
<b>Frédéric HOCQUARD</b> Conseiller de Paris	<b>François VAUGLIN</b> Maire du 11 <sup>e</sup> arr. de Paris
	<b>Yann WEHLING</b> Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain
	<b>Mercédès ZUNIGA</b> Conseillère de Paris

### T2 • VALLÉE SUD GRAND PARIS

#### SUPPLÉANTS

<b>Carole HIRIGOYEN</b> Adjointe au Maire de Montrouge	<b>Alain LETHOMAS</b> Adjoint au Maire de Bagneux
<b>Serge KEHYAYAN</b> Adjoint au Maire de Clamart	<b>Patrice RONCARI</b> Adjoint au Maire de Clamart
<b>Christine BRUNEAU</b> Adjointe au Maire de Boulogne-Billancourt	<b>Bernard ROCHE</b> Adjoint au Maire de Vanves
<b>Florence de PAMPÉLONNE</b> Adjointe au Maire de Meudon	<b>Joëlle SUEUR</b> Adjointe au Maire d'Issy-les-Moulineaux

### T3 • GRAND PARIS SEINE OUEST

#### SUPPLÉANTS

<b>Jean-François DRANSART</b> Adjoint au Maire de la Garenne-Colombes	<b>Dominique LEBRUN</b> Adjoint au Maire de Saint-Cloud
<b>Bernard GAHNASSIA</b> Adjoint au Maire de Puteaux	<b>Alexis MARTIN</b> Adjoint au Maire de Nanterre
<b>Amirouche LAIDI</b> Adjoint au Maire de Suresnes	<b>Bertrand PERCIE du SERT</b> Adjoint au Maire de Levallois-Perret

### T4 • PARIS OUEST LA DÉFENSE

#### SUPPLÉANTS

<b>Jean-François DRANSART</b> Adjoint au Maire de la Garenne-Colombes	<b>Dominique LEBRUN</b> Adjoint au Maire de Saint-Cloud
<b>Bernard GAHNASSIA</b> Adjoint au Maire de Puteaux	<b>Alexis MARTIN</b> Adjoint au Maire de Nanterre
<b>Amirouche LAIDI</b> Adjoint au Maire de Suresnes	<b>Bertrand PERCIE du SERT</b> Adjoint au Maire de Levallois-Perret

### T5 • BOUCLE NORD DE SEINE

#### SUPPLÉANTS

<b>Anne-Gabrielle CANTET</b> Adjointe au Maire de Bois-Colombes	<b>Samuel METIAS</b> Adjoint au Maire de Colombes
<b>Anne-Christine JAUFFRET</b> Adjointe au Maire de Bois-Colombes	<b>Frédéric SITBON</b> Adjoint au Maire d'Asnières-sur-Seine
<b>Mohamed MAAZOUZI</b> Adjoint au Maire de Villeneuve-la-Garenne	

### T6 • PLAINE COMMUNE

#### SUPPLÉANTS

<b>Jean-François MONINO</b> Adjointe au Maire d'Aubervilliers	<b>Christophe ROSE</b> Conseiller municipal de l'Île-Saint-Denis
<b>Denis REDON</b> Conseiller municipal d'Épinay-sur-Seine	<b>Laurent RUSSIER</b> Maire de Saint-Denis

### T7 • PARIS TERRES D'ENVOL

#### SUPPLÉANTS

<b>Michel ADAM</b> Adjoint au Maire de Dugny	<b>Claude MARIOT</b> Conseiller municipal de Villepinte
<b>Denis DESRUMAUX</b> Conseiller municipal du Bourget	<b>Thierry MEIGNEN</b> Maire du Blanc-Mesnil, Conseiller régional d'Île-de-France

### T8 • EST ENSEMBLE

#### SUPPLÉANTS

<b>Mireille ALPHONSE</b> Conseillère municipale de Montreuil	<b>Hervé LEUCI</b> Conseiller municipal de Bobigny
<b>Asma GASRI</b> Adjointe à la Maire de Romainville	<b>Olivier STERN</b> Conseiller municipal des Lilas
<b>Laurent JAMET</b> Conseiller municipal de Bagnolet	

### T9 • GRAND PARIS GRAND EST

#### SUPPLÉANTS

<b>Christine GAUTHIER</b> Adjointe au Maire des Pavillons-sous-Bois	<b>Michel RINGRESSI</b> Adjoint au Maire de Vaujours
<b>François MARTINACHE</b> Adjoint au Maire de Neuilly-Plaisance	<b>Ludovic TORO</b> Maire de Coubron, Conseiller régional d'Île-de-France, Conseiller métropolitain

### T10 • PARIS EST MARNE & BOIS

#### SUPPLÉANTS

<b>Éric BENSOUSSAN</b> Adjoint au Maire de Vincennes	<b>Thomas MURGIA</b> Conseiller municipal de Saint-Mandé
<b>Christian CAMBON</b> Sénateur, Conseiller municipal de Saint-Maurice	<b>Stéphan SILVESTRE</b> Conseiller municipal de Joinville-le-Pont
<b>Jean-Pierre CRON</b> Adjoint au Maire de Charenton-le-Pont	<b>Frédéric TURPIN</b> Conseiller municipal de Maisons-Alfort

### T12 • GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

#### SUPPLÉANTS

<b>Françoise BAUD</b> Maire de Valenton	<b>Ludvig LOISON-ROBERT</b> Conseiller municipal du Kremlin-Bicêtre
<b>Elisabeth HUSSON-LESPINASSE</b> Conseillère municipale de Gentilly	<b>Robert ORUSCO</b> Conseiller municipal de Cachan
<b>Alain LIPIETZ</b> Conseiller municipal de Villejuif	<b>Jean-Emmanuel ROUGIER</b> Conseiller municipal de Vitry-sur-Seine

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC

#### SUPPLÉANTS

<b>Violaine CHARPENTIER</b> Conseillère municipale du Chesnay
<b>Frédéric HUCHELOUP</b> Adjoint au Maire de Vélizy-Villacoublay
<b>Marc TOURELLE</b> Maire de Noisy-le-Roi

**PRÉSIDENT DU SYCTOM**



**Jacques GAUTIER**  
Maire de Garches,  
Paris Ouest La Défense

**T1 • PARIS**

**VICES-PRÉSIDENTS DU SYCTOM**

- Mao PENINOU**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller métropolitain
- François DAGNAUD**  
6<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire du 19<sup>e</sup> arr. de Paris, Conseiller métropolitain
- Jean-François LEGARET**  
10<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire du 1<sup>er</sup> arr. de Paris, Conseiller régional d'Ile-de-France
- Anne SOUYRIS**  
11<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère métropolitaine

**MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM**

- Catherine BARATTI-ELBAZ**  
Maire du 12<sup>e</sup> arr. de Paris, Conseillère métropolitaine
- Hervé BÉGUÉ**  
Conseiller de Paris
- Jean-Didier BERTHAULT**  
Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain
- Florence BERTHOUD**  
Maire du 5<sup>e</sup> arr. de Paris, Conseillère régionale d'Ile-de-France

**DÉLÉGUÉS DU SYCTOM**

- Jean-Noël AQUA**  
Conseiller de Paris
- Julie BOILLOT**  
Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine
- Maud GATEL**  
Conseillère de Paris
- Véronique LEVIEUX**  
Adjointe à la Maire de Paris
- Pierre AURIACOMBE**  
Conseiller de Paris
- Claudine BOUYGUES**  
Conseillère de Paris
- Christophe GIRARD**  
Maire du 4<sup>e</sup> arr., Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller métropolitain
- Jean-Louis MISSIKA**  
Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller métropolitain
- Hélène BIDARD**  
Adjointe à la Maire de Paris
- Galla BRIDIER**  
Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère métropolitaine
- Antoinette GUHL**  
Adjointe à la Maire de Paris
- Anne-Constance ONGHENA**  
Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine
- Marie-Laure HAREL**  
Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine
- Daniel VAILLANT**  
Ancien Ministre, Conseiller de Paris
- Halima JEMMI**  
Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine
- Alexandre VESPERINI**  
Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain

**T6 • PLAINE COMMUNE**

**VICES-PRÉSIDENTS DU SYCTOM**

- Karina KELLNER**  
2<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Conseillère municipale de Stains
- William DELANNOY**  
9<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire de Saint-Ouen-sur-Seine, Conseiller métropolitain
- Anthony DAGUET**  
Adjoint au Maire d'Aubervilliers

**DÉLÉGUÉS DU SYCTOM**

- Delphine HELLE**  
Conseillère municipale de Saint-Denis
- Michel HOEN**  
Conseiller municipal de La Courneuve
- Khaled KHALDI**  
Adjoint au Maire de Villetaneuse

**MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM**

- Anthony DAGUET**  
Adjoint au Maire d'Aubervilliers

**T7 • PARIS TERRES D'ENVOL**

**VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM**

- Fouad EL KOURADI**  
14<sup>e</sup> Vice-Président  
Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois

**DÉLÉGUÉS DU SYCTOM**

- Jean-François BAILLON**  
Adjoint au Maire de Sevran
- Alain DURANDEAU**  
Adjoint au Maire de Tremblay-en-France
- Bernadette VANDENABELLE**  
Adjointe au Maire de Drancy

**T5 • BOUCLE NORD DE SEINE**

**MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM**

- Nicole GOUETA**  
Maire de Colombes, Conseillère départementale des Hauts-de-Seine
- Olivier MERIOT**  
Adjoint au Maire de Gennevilliers, Secrétaire de séance

**DÉLÉGUÉS DU SYCTOM**

- Marie-Do AESCHLMANN**  
Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Seine, Conseillère régionale d'Ile-de-France
- Pascal PELAIN**  
Adjoint au Maire de Villeneuve-la-Garenne

- Patrice PINARD**  
Adjoint au Maire de Clichy-la-Garenne

**T4 • PARIS OUEST LA DÉFENSE**

**PRÉSIDENT DU SYCTOM**

- Jacques GAUTIER**  
Maire de Garches

**MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM**

- Éric CESARI**  
Adjoint au Maire de Courbevoie, Conseiller métropolitain

**DÉLÉGUÉS DU SYCTOM**

- Éric BERDOATI**  
Maire de Saint-Cloud, Conseiller départemental des Hauts-de-Seine, Conseiller métropolitain
- Sophie DESCHIENS**  
Adjointe au Maire de Levallois-Perret, Conseillère régionale d'Ile-de-France

- Jean-Christophe FROMANTIN**  
Maire de Neuilly-sur-Seine, Conseiller métropolitain

- Norredine IZNASNI**  
Conseiller municipal de Nanterre

**T3 • GRAND PARIS SEINE OUEST**

**VICES-PRÉSIDENTS DU SYCTOM**

- André SANTINI**  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
Ancien ministre, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris, Maire d'Issy-les-Moulineaux
- Christiane BARODY-WEISS**  
5<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Maire de Marnes-la-Coquette, Vice-Présidente du T3, Conseillère métropolitaine

**MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM**

- Hervé MARSEILLE**  
Sénateur des Hauts-de-Seine, Conseiller municipal de Meudon, Conseiller métropolitain

**DÉLÉGUÉS DU SYCTOM**

- Pierre-Christophe BAGUET**  
Maire de Boulogne-Billancourt, Président du T3, Conseiller départemental des Hauts-de-Seine
- Pierre CHEVALIER**  
Conseiller municipal de Ville-d'Avray

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC**

**VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM**

- Philippe BRILLAULT**  
12<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire du Chesnay, Conseiller départemental des Yvelines

**DÉLÉGUÉS DU SYCTOM**

- Magali ORDAS**  
Adjointe au Maire de Versailles
- Luc WATTELLE**  
Maire de Bougival, Vice-Président de la CA Versailles Grand Parc

**T2 • VALLÉE SUD GRAND PARIS**

**VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM**

- Jean-Pierre SCHOSTECK**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire de Châtillon, Conseiller métropolitain

**DÉLÉGUÉS DU SYCTOM**

- Jacqueline BELHOMME**  
Maire de Malakoff, Conseillère métropolitaine
- Benoît BLOT**  
Adjoint au Maire de Plessis-Robinson
- Philippe RIBATTO**  
Adjoint à la Maire de Fontenay-aux-Roses

**T12 • GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE**

**VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM**

- Philippe BOUYSSOU**  
7<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire d'Ivry-sur-Seine, Conseiller métropolitain

**DÉLÉGUÉS DU SYCTOM**

- Stéphanie DAUMIN**  
Maire de Chevilly-Larue, Présidente du RIVED, Conseillère métropolitaine
- Bamadi SANOKHO**  
Adjoint au Maire de Gentilly
- Monique RAFFAELLI**  
Conseillère municipale du Kremlin-Bicêtre
- Patrick RATTER**  
Adjoint au Maire de Valenton

**MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM**

- Samuel BESNARD**  
Adjoint au Maire de Cachan
- Jorge CARVALHO**  
Adjoint au Maire de Villejuif

**T8 • EST ENSEMBLE**

**VICE-PRÉSIDENTE DU SYCTOM**

- Corinne VALLS**  
8<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Maire de Romainville, Vice-Présidente du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Conseillère métropolitaine

**MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM**

- Marie-Rose HARENGER**  
Adjointe au Maire de Noisy-le-Sec
- Christian LAGRANGE**  
Conseiller municipal délégué des Lilas

**DÉLÉGUÉS DU SYCTOM**

- Laurent ABRAHAMS**  
Adjoint au Maire de Montreuil
- Jacques CHAMPION**  
Adjoint à la Maire de Romainville
- Stéphane WEISSELBERG**  
Adjoint à la Maire de Romainville

**T9 • GRAND PARIS GRAND EST**

**VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM**

- Jean-Pierre BOYER**  
13<sup>e</sup> Vice-Président  
Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois

**MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM**

- Bernard CACACE**  
Adjoint au Maire du Raincy

**DÉLÉGUÉS DU SYCTOM**

- Pierre-Étienne MAGE**  
Adjoint au Maire de Villemomme
- Pierre-Yves MARTIN**  
Maire de Livry-Gargan, Conseiller métropolitain

**T10 • PARIS EST MARNE & BOIS**

**VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM**

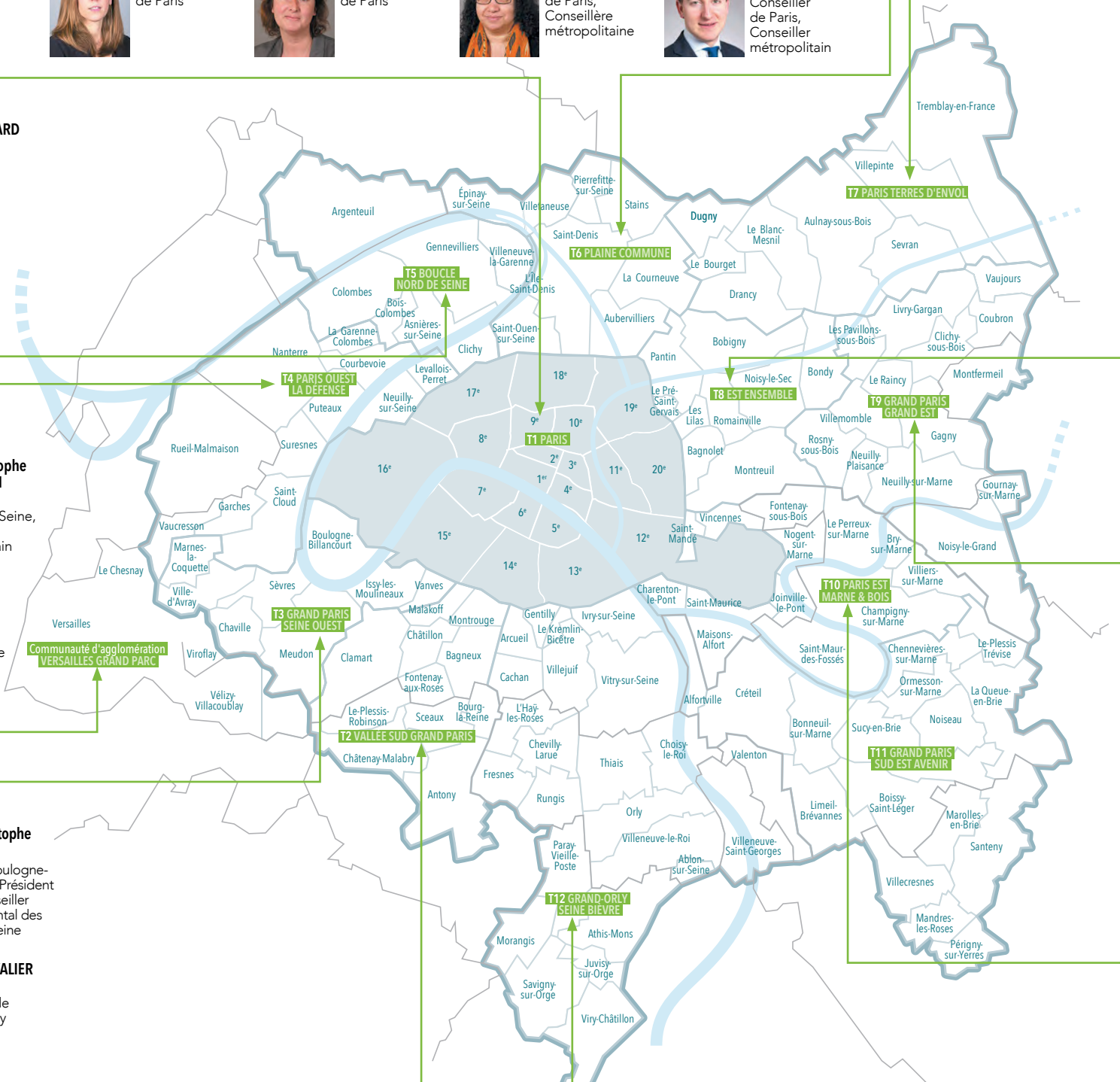
- Jean-Luc CAEDDU**  
15<sup>e</sup> Vice-Président  
Adjoint au Maire de Maisons-Alfort

**MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM**

- Florence CROCHETON**  
Adjointe au Maire de Saint-Mandé

**DÉLÉGUÉS DU SYCTOM**

- Jean-Jacques GRESSIER**  
Adjoint au Maire de Joinville-le-Pont
- Alain GUETROT**  
Adjoint au Maire de Saint-Maurice
- Laurent LAFON**  
Sénateur du Val-de-Marne, Conseiller municipal de Vincennes
- Marie-Hélène MAGNE**  
Adjointe au Maire de Charenton-le-Pont



# SOMMAIRE

## • LES ÉLUS DU SYCTOM •

**03 | Interview croisée**

**06 | Cartographie des territoires**

**08 | Faits marquants**

**10 | Chiffres clés**

## 12 | ACTEUR OUVERT SUR L'AVENIR

14 | Toujours plus d'innovation au service d'une mission de valorisation ambitieuse

18 | Renforcer l'outil industriel pour préparer l'avenir

20 | Le Sycatom, un acteur public responsable

## 24 | INSTALLATIONS EN IMAGE

## 30 | ACTEUR OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

32 | Agir aux côtés des territoires

36 | Partager notre vision

39 | Porter la coopération à l'international

### En annexe

## RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER 2017

### 02 | Budget

02 | Fonctionnement

04 | Investissement

### 06 | Rapport annuel

06 | Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

08 | Répartition des tonnages dans les différents centres de traitement en 2017

10 | Coûts de traitement

### 12 | Bilan détaillé d'exploitation

12 | Collecte sélective

14 | Ordures ménagères résiduelles

16 | Encombrants

# INTERVIEW CROISÉE

## PASSAGE DE RELAIS POUR UNE CONTINUITÉ ACTIVE

Le 20 octobre 2017, Jacques Gautier, maire de Garches et vice-président de Paris Ouest La Défense a été élu à la présidence du Sycotm. Il a ainsi remplacé le sénateur Hervé Marseille, qui, après 3 ans à la tête du syndicat, a dû présenter sa démission pour se conformer à la loi sur le non-cumul des mandats. Les deux hommes reviennent sur cette année de transition.



• **Vous vous êtes succédé à la tête du Sycotm en 2017, dans un contexte de réorganisation territoriale de la Métropole. Quel regard portez-vous sur cette année particulière ?**

**Jacques Gautier :** Pour commencer, je tiens à rendre hommage à Hervé Marseille, que je remplace à la tête du Sycotm depuis octobre 2017. C'est un honneur de lui succéder. Hervé est un ami, qui a accompli un travail énorme que j'ai à cœur de poursuivre. Je voudrais ensuite évoquer

les conditions dans lesquelles j'ai été élu, puisque les 90 membres du Comité syndical m'ont élu à l'unanimité, faisant ainsi la preuve de leur capacité à dépasser leurs divergences politiques et territoriales. Cette cohésion est à la fois une force et une responsabilité dont j'ai pleinement conscience. Enfin, je tiens à souligner qu'avec mon élection, le Sycotm a connu son 4<sup>e</sup> changement d'exécutif depuis juin 2014 ! C'est pourquoi j'ai tenu à conserver, dans son intégralité, l'équipe mise en place par Hervé Marseille, par souci de stabilité et de continuité.

**Hervé Marseille :** Cette exigence de stabilité me paraît d'autant plus importante que les derniers mois ont été marqués par des changements à l'échelle métropolitaine, qui ont impacté le Syctom. Nous avons dû modifier nos statuts à deux reprises et nous adapter aux conséquences de la loi NOTRe, qui a confié aux établissements publics territoriaux (EPT) la compétence « déchets ». Les EPT délèguent aux différents syndicats le traitement des ordures ménagères, une mission que le Syctom continuera, j'en suis sûr, à mener avec ce sens aigu du service public qui le caractérise.

• **À vos yeux, quelles ont été les réalisations les plus marquantes en 2017 ?**

**JG :** Elles ont été nombreuses et – loin de sceller la fin d'un processus – elles nous fixent de nouveaux défis ! Je retiendrai notamment le pas franchi à Ivry-sur-Seine : Hervé Marseille avait initié le débat public, je l'ai clos ; l'enquête publique relative à la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique est désormais lancée.

À Saint-Ouen-sur-Seine, aussi, 2017 a marqué un tournant avec le vote des travaux d'intégration urbaine du centre dans son environnement et la poursuite des travaux de modification du traitement des fumées et des effluents industriels. Enfin, tandis

qu'un nouveau projet consensuel émerge de la concertation organisée à Romainville et Bobigny, nous avons posé la première pierre du futur centre de tri de collecte sélective à Paris XVII, dans le quartier des Batignolles.

**HM :** Ces avancées concernent des projets au long cours, que nous avons menés en lien étroit avec les élus des communes concernées. Elles ne doivent pas éclipser la politique continue menée par le Syctom pour améliorer la performance de son outil industriel, le préparer à l'extension généralisée des consignes de tri ou à la collecte des déchets alimentaires. J'ai quitté la présidence du Syctom avec la conviction qu'il saurait relever ces défis, grâce à l'innovation et aux synergies initiées avec les autres syndicats.

• **Quelles attentes placez-vous dans la démarche RSE, en pleine structuration ?**

**HM :** Je crois qu'il est encore un peu tôt pour évaluer ses résultats, mais je voudrais attirer l'attention sur la dynamique partenariale qui la sous-tend : elle oblige à tisser de nouveaux liens avec les collectivités adhérentes du Syctom, dans le cadre, par exemple, de contrats d'objectifs qu'il appartiendra à mon successeur de mettre en place.

**JG :** Le volet sécurité de la démarche RSE est également primordial, nous en avons d'ailleurs fait la priorité. Nous devons

## 2017 : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole du Grand Paris était créée, impliquant pour le Syctom un changement de statuts et ce, à deux reprises. En mars 2016, pour intégrer le fait métropolitain et la création des établissements publics territoriaux (EPT). Puis au mois de septembre, pour entériner la disparition des deux syndicats primaires, le Syelom pour les Hauts-de-Seine et le SITOM93 pour la Seine-Saint-Denis. Cette refonte statutaire a permis au Syctom de s'adapter au défi des années à venir, en s'inscrivant pleinement dans la construction métropolitaine.

Le Syctom a par ailleurs adapté sa gouvernance pour s'ajuster à ces profondes mutations. Un nouvel équilibre politique a été réalisé avec succès avec l'installation, le 26 janvier 2017, du nouveau Comité syndical élargi à 90 délégués, représentants élus des 12 territoires adhérents – 11 territoires de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

développer une culture de sécurité et de sûreté dans toutes nos installations, ce qui passe par un effort de formation des agents sans précédent.

• **Ce rapport d'activité fait la part belle à l'ouverture, sur l'avenir et sur l'extérieur. En quoi cette dynamique s'est-elle particulièrement illustrée, selon vous, en 2017 ?**

**HM :** Je pense que l'intensification des relations du Syctom avec les grands syndicats urbains en atteste, comme en ont témoigné de nombreux événements que nous avons partagés avec eux en 2017. Plus généralement, le Syctom a fait entendre sa voix sur des sujets qui, dépassant la thématique du traitement des déchets, s'intègrent dans une réflexion plus globale sur la valorisation énergétique, l'économie circulaire ou encore la nécessité d'inventer des villes durables. Jacques Gautier saura entretenir cette dynamique.

**JG :** Notre voix et notre expertise franchissent même les frontières de l'Hexagone, puisque le Syctom s'est lancé dans une stratégie d'influence auprès de l'Union européenne, pour faire valoir, à Bruxelles, les contraintes auxquelles doivent faire face les acteurs publics du traitement des déchets. Cette démarche est d'ailleurs très appréciée des eurodéputés, qui sont heureux d'échanger

avec des experts du sujet. Plus largement, nous nous sommes engagés dans une politique de rayonnement international. En 2017, le Syctom a ainsi participé à la COP23, à Bonn, ainsi qu'à l'exposition internationale d'Astana, au Kazakhstan. Par ailleurs, il a développé ses actions de solidarité et coopération internationale. L'ensemble de ces actions font du Syctom un acteur engagé en Île-de-France et au-delà, sensible aux enjeux planétaires, présents et futurs.



Jacques  
GAUTIER

Hervé  
MARSEILLE

L'année 2017 a également vu la création de quatre nouvelles commissions, sur décision du Comité syndical du 30 mars. Leur vocation est de préparer et faciliter la prise de décision sur les grands axes stratégiques. Composées d'une vingtaine de membres et d'un président, ces commissions traitent chacune d'une thématique : Animation du territoire, Efficience du tri, Responsabilité sociale et environnementale (RSE) et Programme de solidarité et de coopération internationale.

| 90 DÉLÉGUÉS  
représentants élus  
des territoires

| 12 TERRITOIRES  
EPT, Ville de Paris et  
Communauté d'agglomération  
Versailles Grand Parc

# CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES

12

## TERRITOIRES ADHÉRENTS DU SYCTOM

11 territoires de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

84

## COMMUNES SUR LE TERRITOIRE DU SYCTOM

5,8

## MILLIONS D'HABITANTS

soit près de 9 % de la population française  
*Estimation à partir du dernier recensement connu*

90

## DÉLÉGUÉS

représentant les territoires adhérent au Syctom



Territoire du Syctom



Métropole du Grand Paris



Autres syndicats



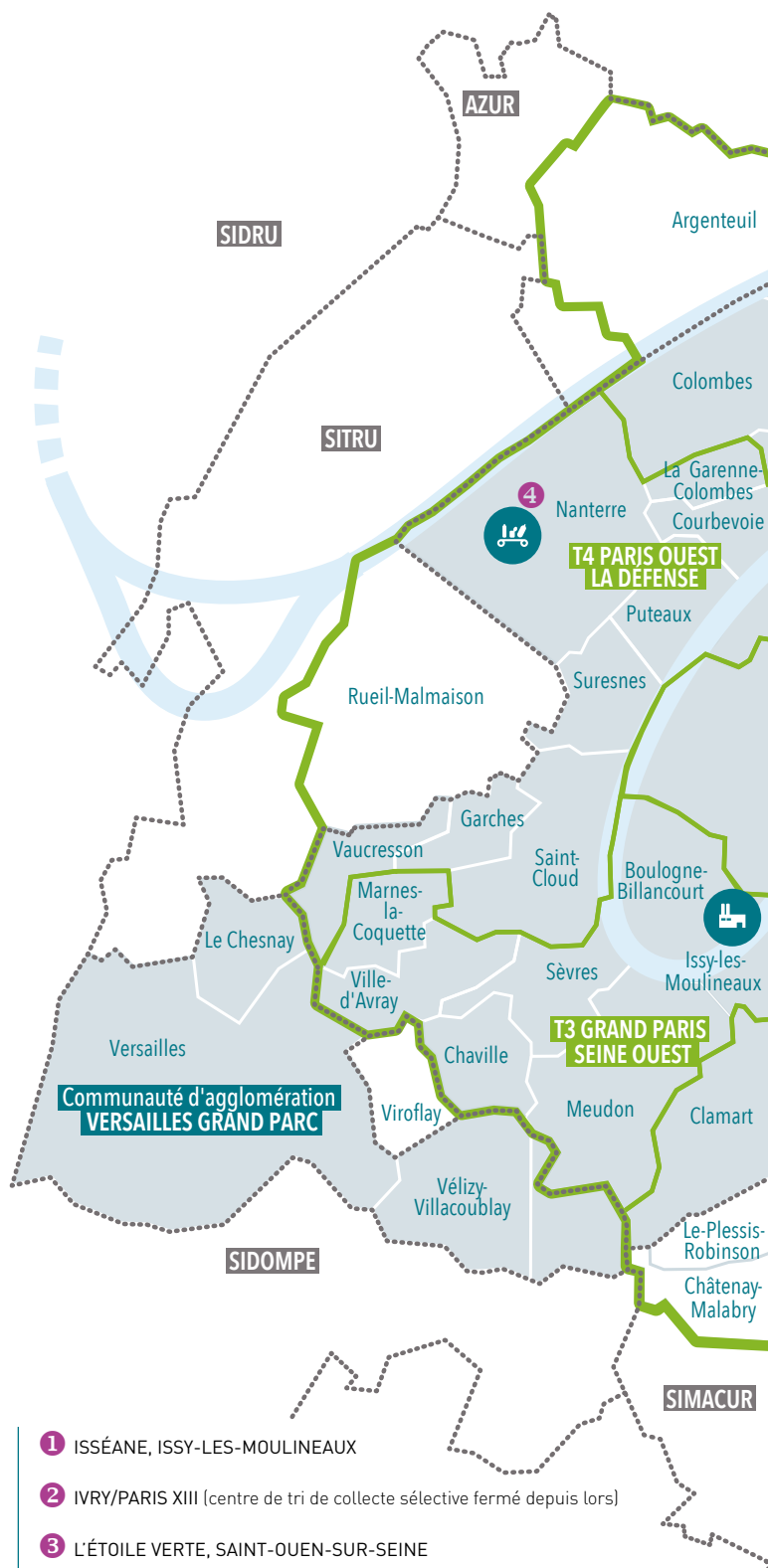
Unités de valorisation énergétique



Centres de tri



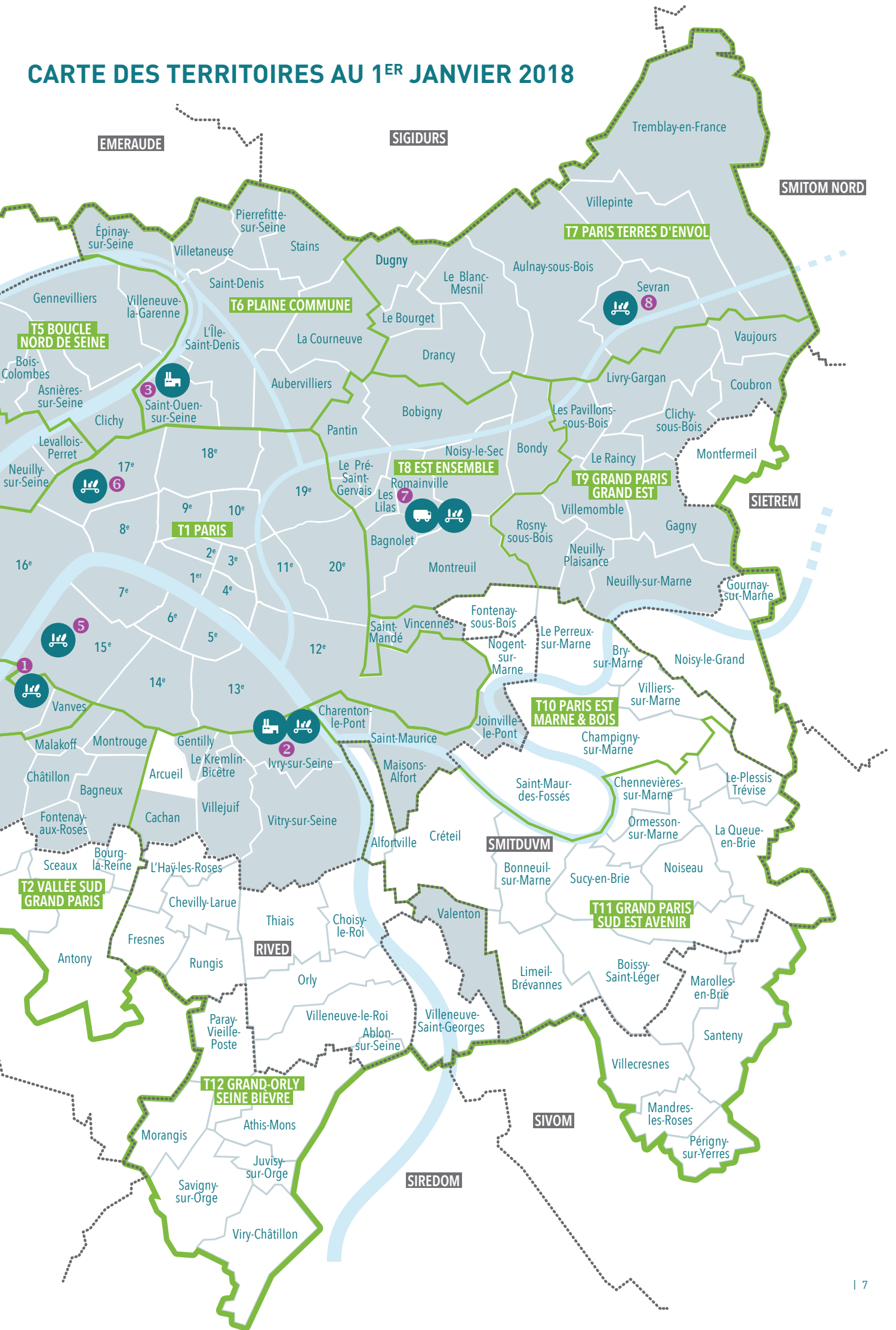
Centre de transfert



- 1 ISSÉANE, ISSY-LES-MOULINEAUX
- 2 IVRY/PARIS XIII (centre de tri de collecte sélective fermé depuis lors)
- 3 L'ÉTOILE VERTE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- 4 NANTERRE
- 5 PARIS XV
- 6 PARIS XVII (en construction)
- 7 ROMAINVILLE
- 8 SEVRAN



# CARTE DES TERRITOIRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018



# MARQUANTS

# FAITS

## JANVIER

**01**  
Intégration des personnels  
du Syelom et du SITOM93.

**04**  
**Romainville/  
Bobigny :**  
la CNDP confie au Sycotm  
l'organisation d'une  
concertation préalable pour  
le projet de transformation  
du centre.  
(page 18)

**26**  
**Ivry/Paris XIII :**  
le Comité syndical  
approuve le nouveau  
projet de transformation  
du centre tenant compte  
des enseignements de la  
concertation de 2016.  
(page 18)



## MARS

**28 au 30**  
Le Sycotm participe au  
**Salon des Maires  
d'Île-de-France 1**  
sur un stand commun  
aux services publics  
urbains du Grand Paris.  
(page 35)

## AVRIL

**19**  
Le Sycotm organise  
l'atelier-rencontre  
**« Mixité, villes de  
demain et industries  
de service en milieu  
urbain dense »**  
au Palais de Tokyo.  
(page 37)



## JUIN

**08**  
**Concours Design Zéro  
Déchet :** remise des prix  
à la galerie VIA.  
(page 38)

**10 juin au  
30 septembre**  
Participation à l'**exposition  
internationale d'Astana 2**  
au Kazakhstan dédiée  
à l'énergie du futur.  
(page 40)

## JUILLET

**05**  
**Romainville/  
Bobigny :**  
réunion publique  
d'ouverture de la  
concertation préalable  
sur le projet de  
nouveau centre,  
à Romainville.  
(page 34)



# 2017

## OCTOBRE

**05**  
Participation au **Grand Paris Circulaire** co-organisé par la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris.

**07**  
Journée portes ouvertes **au centre à Romainville** dans le cadre de la concertation préalable sur le projet du nouveau centre. **4**

**20**  
**Jacques Gautier** est élu à la présidence du Sycotm par les 90 membres du Comité syndical.

## DÉCEMBRE

**07**  
Participation à la 1<sup>re</sup> conférence nationale sur les déchets ménagers : **« Nouvelle économie, nouveaux déchets »**, organisée par la Fondation Concorde à la Maison de la Chimie.  
(page 37)



## SEPTEMBRE

**09 au 13**  
Le Sycotm est présent à Paris Design Week à la Cité de la Mode et du Design pour présenter le concours Design Zéro Déchet. **3**  
(page 38)

**24**  
Participation à la Fête au Jardin à Saint-Ouen-sur-Seine, dans le cadre du lancement des travaux de requalification et d'intégration urbaine du centre de valorisation énergétique L'Étoile Verte.  
(page 34)

## NOVEMBRE

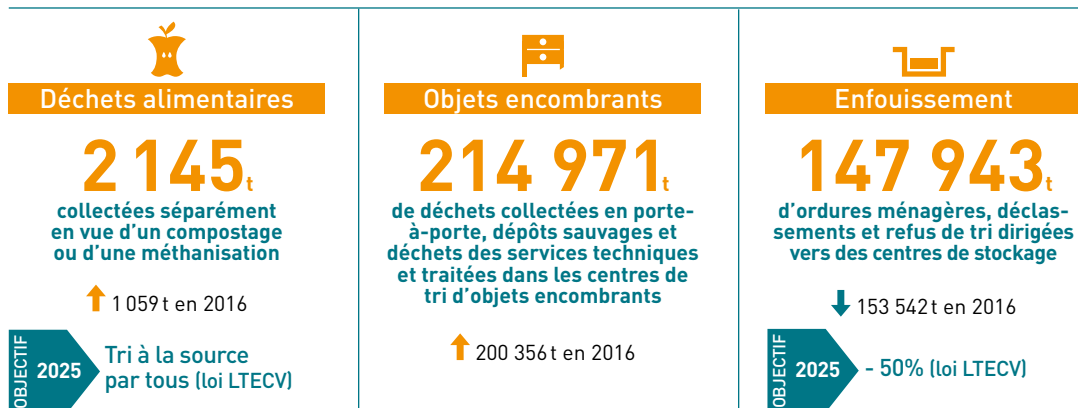
**06 au 17**  
**COP23** à Bonn (Allemagne) : le Sycotm intervient aux côtés du SIAAP pour aborder les questions de l'eau, des déchets et du changement climatique.  
(page 41)

**10**  
**Paris XVII** : pose de la première pierre du centre de tri de collecte sélective en présence de Sébastien Lecornu, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire. **5**  
(page 18)

## FAIRE DES DÉCHETS UNE RESSOURCE

### Traitement des déchets

**2 313 363** t de déchets traités par le Syctom en 2017



Verre : 120 269 tonnes de verre ont été collectées sur le territoire du Syctom et orientées directement vers le recyclage sans transiter par les installations du syndicat.

## VALORISER SES RESSOURCES FINANCIÈRES

### Soutenir les collectivités

**6** M€ pour la prévention, la collecte sélective, et la gestion des déchets alimentaires

**4,2** M€ d'aides aux communes accueillant des installations

### Des subventions pour mobiliser les habitants

**20 à 50** €/t pour la collecte sélective

**30** €/t pour les déchets alimentaires

### Stabilité de la tarification par habitant

**5,60** €/hab.

## Valorisation

### Valorisation énergétique

**63%**  
des déchets valorisés  
en vapeur et en électricité

**2 638 GWh**  
de vapeur vendue  
par les 3 UVE du Syctom

**43%**  
de la chaleur du réseau CPCU

**139 GWh**  
d'électricité vendue  
par les 3 UVE du Syctom



### Valorisation matière

**31%**  
de déchets recyclés

**747 370 t**  
de nouveaux matériaux  
dont 308 947 t de mâchefers,  
ferreux et non ferreux

### Compostage ou méthanisation

**2 103 t**



## Ressources préservées

### Équivalents-logements chauffés

**300 000** /an

### Équivalent-pétrole évité

**300 000 t**  
évités par an

### CO<sub>2</sub> évité

**1 131 088 t**



### Transport fluvial

**360 000 t**  
de déchets transportées  
par voie d'eau

### Favoriser le recyclage avec des tarifs attractifs pour les collectivités

**94** €/t d'ordures ménagères et d'objets encombrants

**5 à 30** €/t de collecte sélective  
(gratuité pour les tonnages supérieurs à ceux enregistrés en 2016)

**5** €/t de déchets alimentaires

**2,3 Mt**  
de déchets traités

**+1,9 %**  
progression de la collecte sélective  
d'emballages et papiers entre 2016 et 2017

**2 103 t**  
de biodéchets traités

**8 axes**  
RSE déployés

# ACTEUR OUVERT SUR L'AVENIR

En 2017, le Sycotom a continué à préparer l'avenir. Un avenir dont l'objectif est clair : « zéro déchet non valorisé ». Acteur majeur et innovant du secteur de la gestion des déchets et des énergies renouvelables, pilier de l'économie circulaire et de la ville durable, le Sycotom a agi sur plusieurs fronts. Sur son outil industriel, bien sûr, avec le développement des capacités de tri de collecte sélective, l'adaptation des centres à l'élargissement des consignes visant à recycler davantage, la gestion de nouvelles déchèteries, la modernisation des capacités de valorisation énergétique ou, encore, le déploiement d'un ensemble de solutions pour une gestion optimale des biodéchets. Et, pour se préparer toujours mieux aux défis à venir, le Sycotom a également mené un travail conséquent sur son approche de la responsabilité sociale et environnementale (RSE). Ce nouvel axe structurant, qui va rayonner de manière transverse, est essentiel à la consolidation d'une action responsable. Ouvert, responsable, le Sycotom s'ouvre sur l'avenir.



## TOUJOURS PLUS D'INNOVATION AU SERVICE D'UNE MISSION DE VALORISATION AMBITIEUSE

### **FAIRE DES DÉCHETS UNE SOURCE D'ÉNERGIE**

La combustion des déchets, dans les trois unités de valorisation énergétique (UVE) du Sycotom, génère de l'énergie. Si celle-ci est utilisée pour produire de l'électricité, le Sycotom choisit de renforcer la part, déjà prépondérante, de la production de chaleur.

À l'heure de la raréfaction des énergies fossiles, l'objectif est de ne négliger aucune source possible. La combustion des déchets est ainsi placée sous haute surveillance. Non seulement l'ambition est de valoriser la totalité de l'énergie produite, mais aussi de faire les bons choix stratégiques, entre production électrique et production de chaleur.

Déjà majoritaire, la seconde piste est de plus en plus privilégiée par le Sycotom. Tout d'abord, parce que le rendement de l'utilisation de la vapeur en chaleur est plus efficace que sa conversion en électricité. Ensuite, parce que le Sycotom conclut depuis 2016 des contrats d'objectifs avec la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), laquelle a de son côté l'obligation d'avoir recours à un certain volume d'énergie renouvelable dans son mix énergétique. En 2017, le Sycotom devait injecter

3,672 millions de tonnes de vapeur dans le réseau de la CPCU. Un niveau ambitieux qu'il a atteint en toute fin d'année, puis qu'il a légèrement dépassé, avec un volume global de 3,704 millions de tonnes de vapeur vendues à la CPCU au 31 décembre 2017.

### **TRAQUER LE CO<sub>2</sub> DES FUMÉES**

Le Sycotom s'est engagé en 2016 dans un projet de R&D de près de 5 ans, dont l'objectif est d'utiliser le CO<sub>2</sub> des fumées issues de l'incinération pour cultiver des micro-algues, qui seront ensuite transformées en biomatériaux (bioplastique ou biocarburant). Pour ce projet, qui sera mis en œuvre au centre à Saint-Ouen-sur-Seine, le Sycotom s'appuie sur un consortium de recherche international. Piloté par Setec Énergie Environnement, celui-ci regroupe l'École Polytechnique de Montréal, MINES ParisTech, l'Institut Royal de Technologie de Stockholm (KTH), l'université espagnole d'Almeria et l'Institut de recherche suédois Sveriges Tekniska Forskningsinstitut (SP).



### Un pilotage fin des GTA

Pour parvenir à ce résultat, le Sycatom a eu recours à des réglages inédits. Pour la première fois, le groupe turbo-alternateur (GTA) d'Isséane, qui convertit la vapeur issue de l'incinération en électricité, a été mis à l'arrêt, à deux reprises dans l'année, pour que le Sycatom alimente davantage le réseau de chaleur de la CPCU, quitte à devoir acheter de l'électricité pour son fonctionnement interne. Le choix des périodes d'arrêt des GTA est à ce titre décisif : il doit prendre en compte les besoins du réseau de chaleur, plus importants l'hiver, mais aussi la variation des tarifs d'achat de l'électricité par le Sycatom et de la chaleur par la CPCU.

### Les bienfaits de la cogénération

Même si la production d'électricité reste minoritaire, elle demeure utile et les unités du Sycatom ont tout intérêt à être capables d'actionner les deux leviers, pour plus de flexibilité.

Ces enjeux liés à la valorisation énergétique expliquent que le pilotage des installations fasse l'objet de calculs précis et que de nouvelles recherches soient menées pour élaborer des process innovants susceptibles d'améliorer encore les rendements d'énergie produite.



**Martial LORENZO,**  
Directeur général  
des services du Sycatom



*Nous investissons dans des process innovants pour améliorer sans cesse l'efficacité de notre outil industriel,*

*augmenter la performance énergétique des installations et produire toujours plus de chaleur et d'électricité par cogénération. >>*

### DONNER AUX DÉCHETS UNE NOUVELLE VIE

**La lutte contre le gaspillage invite non seulement à mieux consommer, mais aussi à mieux recycler les déchets que nous produisons. C'est à ce dernier objectif que le Sycatom se consacre, en modernisant ses centres de tri et en organisant un réseau de déchèteries.**

En 2022, le tri du plastique ne se limitera plus aux bouteilles et flacons. Il devra concerner tous les emballages plastiques : pots, barquettes, films... Pour se conformer à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui prévoit cet élargissement de la consigne de tri, le Sycatom transforme son outil industriel.

Le centre de tri à Sevran a ainsi connu en 2016 de nouvelles modernisations, pour une meilleure

captation des films plastiques et le compactage des refus de tri en vue de leur valorisation énergétique. Ses capacités de traitement ont par ailleurs été augmentées, passant de 17 000 à 20 000 tonnes, car les nouvelles consignes de tri ne supposent pas uniquement une montée en gamme technologique mais également une augmentation des volumes traités.



La chaîne de tri de collecte sélective à Romainville.

### Capacités et performance

Cette double exigence a également guidé le choix du nouvel exploitant pour le centre de tri à Paris XV : attribué en septembre 2017 au groupement IHOL, le marché prévoit des travaux pour intégrer, d'ici fin 2018, le tri des nouveaux emballages plastiques et accroître les capacités globales du centre, qui atteindront alors 31 500 tonnes par an (au lieu de 20 000 t/an). De la même manière, la modernisation du centre à Nanterre structure la consultation lancée en 2017 pour le renouvellement de son marché d'exploitation. Le cahier des charges fixe trois objectifs : l'adaptation du process de tri aux nouvelles consignes de tri des emballages plastiques et aux petits emballages métalliques ; l'augmentation de la capacité du site et l'adaptation de ses accès pour faciliter l'acheminement des déchets par gros porteurs.

C'est enfin la construction, commencée à l'été 2017, du futur centre de tri à Paris XVII qui dotera le Sycatom, en 2019, d'un outil nouvelle génération capable de traiter 45 000 tonnes de déchets par an et de mettre en œuvre les consignes de tri pour l'ensemble des emballages plastiques et métalliques.



La déchèterie de Meudon, transférée par le Syelom au Sycotom au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### LE SYCTOM EN CHARGE DE 31 DES 70 DÉCHÈTERIES DU GRAND PARIS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Sycotom a repris la gestion de 29 déchèteries des Hauts-de-Seine (3 fixes et 26 mobiles). Celles-ci étaient précédemment gérées par le Syelom, dissous à l'occasion de la création de la Métropole du Grand Paris et dont les compétences ont été transférées au Sycotom. Ces installations se sont ajoutées aux déchèteries gérées par le Sycotom à Ivry-sur-Seine (fermée depuis lors) et à Romainville.

### Réduire l'enfouissement

Au-delà des centres de tri de collecte sélective, une meilleure valorisation des matières suppose aussi de rendre plus efficaces le recyclage des encombrants, l'accès et le fonctionnement des déchèteries. Ce constat est à l'origine d'une réflexion engagée en 2017 par le Sycotom et du lancement d'une étude technique, économique et juridique, pour déterminer les contours d'un éventuel réseau métropolitain des déchèteries fixes. Le Sycotom y jouerait un rôle central.

Dans le prolongement de sa stratégie visant à limiter l'enfouissement, le Sycotom expérimente en outre, depuis 2016, l'incinération des refus de tri d'objets d'encombrants dans ses unités de valorisation énergétique (UVE) : en 2017, en portant à 40 semaines par an les périodes propices à la valorisation énergétique de ces refus, l'enfouissement a ainsi pu être évité pour plus de 23 000 tonnes de déchets.

**| 31%** de déchets recyclés en nouveaux matériaux

### UN NOUVEAU DÉFI : LA VALORISATION ORGANIQUE DES BIODÉCHETS

Parce que la loi imposera bientôt aux collectivités de proposer aux habitants une solution de tri à la source des biodéchets, le Sycotom accompagne ses adhérents dans la mise en place du tri et de la collecte des déchets organiques.

Installer un composteur dans les parties communes de sa résidence ou au fond de son jardin, l'idée chemine dans les esprits et mobilise de plus en plus associations et collectivités locales. L'opération exige cependant connaissances, savoir-faire et équipements spécifiques. Le Sycotom, convaincu de l'intérêt de ces pratiques, a donc conçu un dispositif d'accompagnement de ses adhérents pour favoriser le compostage domestique ou de quartier.

Il subventionne ainsi, depuis 2010, l'animation d'ateliers de sensibilisation, l'achat de composteurs et lombricomposteurs, la formation et le suivi des utilisateurs, ou encore le contrôle de la maturation du compost. La quasi-totalité des collectivités adhérentes ayant choisi de bénéficier de ce dispositif, ce sont plus de 30 540 composteurs qui ont été installés grâce à l'aide du Sycotom, depuis 2011.



**Olivier MERIOT,**  
membre du Bureau du Sycotom  
Adjoint au Maire de Gennevilliers



*Le projet de construction de l'unité de méthanisation de biodéchets dans le port de Gennevilliers, avec différents partenaires, démontre la volonté et l'engagement du Sycotom à diversifier les modes de traitement des déchets. >>*

Pour développer le tri à la source des déchets alimentaires, le Sycotom a mis en place un dispositif d'accompagnement de ses collectivités adhérentes pour soutenir la réalisation d'études de faisabilité sur leur territoire, pour encourager la sensibilisation des publics et faciliter la mise en place de bacs de collecte ou encore prendre en charge la collecte elle-même dans le cadre d'expérimentations. Le Sycotom leur garantit aussi des exutoires pour le traitement des déchets alimentaires, à un tarif incitatif de 5€ la tonne (contre 94€ pour les ordures ménagères résiduelles).

En matière de traitement, le Sycotom réfléchit aux moyens à déployer pour répondre à ces nouveaux besoins. Ses futures installations de traitement intégreront des capacités de réception des biodéchets suffisantes et une partie de leur traitement par compostage. Les projets de requalification et de reconstruction des centres à Romainville, à l'horizon 2025, et à Ivry/Paris XIII, en 2027, garantiront une capacité de réception de 70 000 tonnes de biodéchets. Par ailleurs, la transformation du centre de tri d'Isséane en centre de transfert de déchets alimentaires est envisagée. En complément, le Sycotom porte avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF) une étude de faisabilité d'implantation d'une unité de méthanisation de biodéchets sur le port de Gennevilliers. Celle-ci pourrait accueillir une partie des déchets alimentaires attendus par le Sycotom.

### TRANSFORMER LES DÉCHETS ORGANIQUES EN ÉNERGIE

Le Sycotom a scellé, en décembre 2017, un partenariat d'innovation avec le SIAAP, le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne, pour transformer en énergie les matières organiques contenues dans les ordures ménagères et les boues issues de l'épuration des eaux usées. L'objectif de ce projet R&D est, à terme, de créer une unité de traitement par co-méthanisation de ces déchets, pour en extraire du biogaz. Celui-ci pourrait être injecté dans le réseau de gaz naturel et utilisé sur les sites industriels des deux partenaires.

Un objectif majeur de ce partenariat d'innovation est de stimuler l'innovation (4 équipes vont travailler) pour concevoir un procédé nouveau permettant cette co-méthanisation.



Compostage en vue d'un retour au sol de la matière organique.



## RENFORCER L'OUTIL INDUSTRIEL POUR PRÉPARER L'AVENIR

Soucieux de préparer l'avenir avec des installations non seulement modernes et efficaces, mais aussi intégrées dans leur environnement, le Sycotom mène de front des projets de transformation à moyen terme de ses installations ainsi qu'une politique d'amélioration continue de ses centres existants.

Si l'année 2017 a été marquée, au printemps, par le lancement du chantier du centre de tri de collecte sélective à Paris XVII, dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles, trois autres opérations de grande ampleur ont par ailleurs progressé.

# | 45 000 t

capacité de traitement  
du futur centre de tri  
de collecte sélective  
à Paris XVII

La transformation du centre à Ivry/Paris XIII a franchi de nouvelles étapes : prenant en compte les conclusions de la 3<sup>e</sup> phase de concertation post-débat public qui s'est déroulée sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale de débat public (CNDP), le Comité syndical a donné, en tout début d'année 2017, le coup d'envoi aux procédures de demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter de l'UVE, qui intègre les objectifs de la loi

relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Après l'enquête publique, prévue en mai – juin 2018, les travaux de construction de l'UVE, à côté de l'usine actuelle, devraient débuter fin 2018 pour une mise en service en 2023. Conformément aux recommandations de la CNDP, le Sycotom entend poursuivre le dialogue sur l'UVO avec les acteurs locaux, la concertation ayant d'ores et déjà débouché sur un abandon de la méthanisation sur site et sur une augmentation de la capacité d'accueil des biodéchets.

### Concertation toujours

Avec une phase de concertation préalable, qui s'est déroulée de juillet à novembre 2017, sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP, le projet de reconstruction du centre de traitement de déchets ménagers à Romainville/Bobigny, destiné à doter le quart nord-est francilien d'une infrastructure adaptée, a lui aussi avancé en 2017. Les échanges qui ont eu lieu avec l'ensemble des acteurs du territoire ont conduit le Comité syndical à approuver les caractéristiques globales du projet en décembre 2017, en tenant compte des préconisations issues de la concertation. Celles-ci prônent, notamment, un procédé de séchage des ordures ménagères résiduelles et un transfert vers les UVE par transport fluvial. Il a également été décidé de poursuivre la

démarche de participation et d'information du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

C'est enfin l'unité de valorisation énergétique à Saint-Ouen-sur-Seine qui est passée en 2017 dans une phase active de transformation puisque les différents programmes de travaux ont été lancés pour améliorer l'intégration du centre dans le nouvel éco-quartier des Docks. Ils aboutiront, d'ici 2021 – sans interruption de l'exploitation – à la requalification architecturale des bâtiments et à l'aménagement d'une entrée des bennes côté quai de Seine, pour garantir la sécurité et la tranquillité des habitants de la rue Ardoin. Ils prévoient en outre le passage à un traitement sec des fumées, comme c'est le cas à Isséane, pour limiter le volume et la fréquence d'apparition du panache en sortie de cheminée, de même que les consommations en eau de l'installation. D'autres volets, moins visibles mais essentiels, font aussi partie du programme en cours à Saint-Ouen-sur-Seine, tels que l'optimisation de la production d'énergie issue de la combustion des déchets au bénéfice des habitants de l'éco-quartier.



Réunion publique sur le projet à Romainville/Bobigny.

### Des améliorations continues

Au-delà de ces grands projets structurants, le Sycotom poursuit une politique de modernisation régulière de ses installations. Celle de Romainville, bien que faisant l'objet d'un projet global de refonte, a connu d'importants travaux en 2017 : son centre de transfert d'ordures ménagères résiduelles (OMr) vers les UVE a en effet été rénové, pour plus de sécurité et pour de meilleures conditions de travail et de fonctionnement. Réalisée de mars à novembre, sans interruption de l'activité du site, l'opération a permis d'agrandir et conforter la fosse de réception des OMr et de mieux répartir et sécuriser les postes de déversement. Toujours dans la même démarche de perfectionnement continu de ses installations, le Sycotom a réalisé d'importants travaux de sécurisation des quais de déchargement des OMr dans le centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen-sur-Seine : remplacement des barrières de quai, ajout de poutres antichute et mise en place d'un système de radar de contrôle et de vidéosurveillance sur le quai.

Des travaux identiques sont prévus à Ivry/Paris XIII en 2018. Enfin, le site Isséane a initié, depuis août 2016, une politique de location de certains de ses locaux : quatre entreprises (Texet, AD Servio, Patrick Spica communication et Bouygues bâtiment Île-de-France) se sont donc installées dans les quelque 2 200 m<sup>2</sup> de son bâtiment administratif.



**Mao PENINOU,**  
1<sup>er</sup> Vice-président du Sycotom – Adjoint  
à la Maire de Paris



*En accueillant le futur centre de tri dans le 17<sup>e</sup> arr., un nouvel équipement industriel métropolitain sur un secteur parmi les plus emblématiques de ses ambitions environnementales, Paris participe avec enthousiasme à la modernisation des capacités de recyclage du Sycotom. »*

### VERS UNE MEILLEURE GESTION DES FLUX D'ORDURES MÉNAGÈRES

Suite aux réflexions menées dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt, lancé en 2016, trois objectifs ont été définis pour rationaliser la logistique urbaine des déchets sur le territoire : la mise en place d'un site de réception/transfert à l'est du territoire, d'un site de stockage temporaire d'ordures ménagères ainsi que la création d'une plateforme logistique associée à un logiciel de gestion et prévision des flux. L'assistant à maître d'ouvrage Naldeo/Artelia accompagne le Sycotom dans le développement de ces trois projets.

Ces outils, qui s'appuieront sur les précédents volumes de pesées et les données transmises en temps réel par les exploitants (niveau de remplissage des fosses par exemple), doivent aider les centres à anticiper l'évolution de leur activité. L'objectif est de limiter le recours à des sites extérieurs, diminuer les coûts de traitement et améliorer l'efficacité énergétique. De quoi apporter rationalité et réactivité à l'ensemble du système.

Par ailleurs, le Sycotom s'est doté fin 2016 d'un logiciel de gestion des pesées de déchets et de facturation de leur traitement. 250 personnes – exploitants, collectivités adhérentes, agents du Sycotom – ont été formées à l'utilisation de SYSPéAU, « système des pesées automatiques », mis en service début 2017. D'abord à destination des centres extérieurs, puis des installations du Sycotom et enfin à tous les utilisateurs au 1<sup>er</sup> mai. Les retours d'expérience ont justifié de nouvelles sessions de formation et de possibles évolutions à l'horizon 2018-2019.



## LE SYCTOM, UN ACTEUR PUBLIC RESPONSABLE

### UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE EXEMPLAIRE À L'ŒUVRE

Ancrée sur trois piliers – social, sociétal et environnemental –, la démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Syctom, suivie depuis juillet 2017 par une Commission RSE, vise à approfondir, de façon collective, partenariale et transparente, les efforts déjà engagés par le Syctom pour s'affirmer comme un service public responsable.

Au cœur du volet social, la sécurité des installations a été érigée au rang de valeur cardinale. Une priorité qui explique l'adhésion du Syctom en 2016 à l'Institut pour une culture de la sécurité industrielle (ICSI) et son engagement dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action global sur les problématiques de sécurité. Le volet sociétal s'est, quant à lui, intéressé à l'effet levier que les activités du Syctom peuvent avoir sur le développement et l'emploi des territoires. Enfin, le volet environnemental s'est traduit par la nécessité pour le Syctom de concevoir des indicateurs pertinents dans un souci de transparence. Suite à ces premiers résultats, le cabinet Deloitte Développement durable a été désigné comme assistant à maîtrise d'ouvrage, à la fois pour auditer les exploitants sur les thématiques

repérées, pour constituer et animer les échanges avec les parties prenantes extérieures et pour construire des indicateurs et outils de reporting.



**Éric CESARI,**  
Membre du Bureau du Syctom et  
Président de la commission RSE



*Le Syctom s'est totalement investi dans la démarche RSE. Élus et agents, conscients de leurs responsabilités en matière de transparence et d'exemplarité, veulent agir pour bâtir la confiance indispensable à une action publique et citoyenne. »*

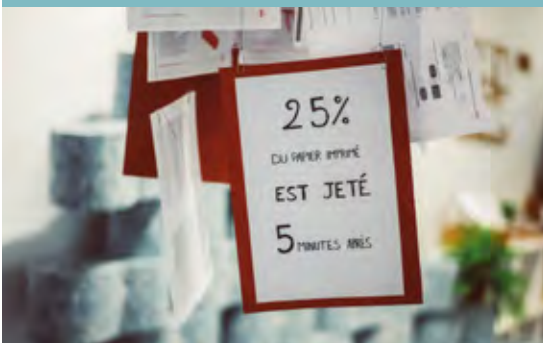
### Huit chantiers prioritaires

En interne, un séminaire a réuni l'ensemble du personnel le 24 novembre 2017 : les agents ont pu échanger sur les enjeux de la démarche, rencontrer des acteurs publics et privés ayant déjà une expérience RSE, et suggérer des pistes d'action. De cette dynamique de co-construction ont émergé huit chantiers opérationnels jugés prioritaires : organiser la collecte aux côtés des collectivités adhérentes ; mettre en place des contrats d'objectifs avec les collectivités adhérentes sur les volumes de déchets triés ; développer une culture de la sécurité

et de la sûreté ; promouvoir une culture et devenir une vitrine de l'innovation ; développer la mobilité et l'autonomie des agents ; rechercher et mettre en place des financements responsables ; devenir un centre d'information de référence sur le sujet des déchets ; piloter et conduire le reporting de la démarche RSE.

### DÉCLINAISON INTERNE

Tri et recyclage des lampes et piles, économies d'énergie, réduction du gaspillage alimentaire... Les messages diffusés sur intranet dans la rubrique « Les vendredis de l'exemplarité » rappellent aux agents les bons réflexes pour une attitude responsable, même au bureau. Grâce au contrat signé en 2017 avec la société Cèdre, entreprise adaptée à vocation sociale, le Sycotm a renforcé les modes de tri et de collecte des papiers de bureau. Des corbeilles spécifiques sont vidées tous les quinze jours par cette entreprise qui emploie majoritairement des personnes en situation de handicap. 260 kg de papier par mois ont ainsi été récupérés sur les cinq premiers mois de collecte.



Économiser les impressions pour préserver les ressources.

### LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE SES ACTIVITÉS

Des orientations stratégiques majeures qui s'inscrivent dans la démarche RSE voient leur application se renforcer, qu'il s'agisse de valorisation des déchets ou de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Principal résidu de l'incinération des ordures ménagères, le mâchefer est un matériau que les entreprises de travaux publics ont pendant longtemps utilisé comme sous-couche dans la construction routière. Concurrencé dans ce rôle par d'autres matériaux, le mâchefer doit aujourd'hui trouver de nouveaux débouchés. C'est pourquoi le Sycotm, soucieux de limiter son empreinte environnementale, réfléchit à de nouvelles pistes de valorisation pour cette matière produite en quantité par ses trois UVE.

### Métaux ferreux, métaux précieux

Il a ainsi travaillé avec l'un de ses prestataires, la société SNC Routière de l'Est parisien Veolia, pour extraire des mâchefers la fraction de métaux à forte valeur ajoutée qu'ils contiennent. Si la quantité est faible, elle apparaît cependant suffisante pour rentabiliser les investissements nécessaires à son extraction. Le Sycotm incite par conséquent ses prestataires à s'engager dans cette voie, qui fait ses preuves depuis fin 2017 à Claye-Souilly, l'une des cinq installations de maturation et d'élaboration (IME) vers lesquelles les UVE du Sycotm acheminent leurs mâchefers.

Par ailleurs, un projet de valorisation des mâchefers, porté par une équipe pluridisciplinaire dont faisait partie le Sycotm, a remporté le prix « focus technologie » lors de l'événement DRIM'in Saclay, organisé en juin 2017 par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne et l'association MIM®.

Attentif à toute la chaîne, depuis la production jusqu'aux solutions de valorisation, le Sycotm a également lancé en 2017 un appel d'offres pour faire contrôler la conformité du traitement des mâchefers dans ses UVE et dans les IME. Il a, enfin, travaillé sur une convention de recherche avec des laboratoires pour trouver de nouvelles pistes de recyclage pour le mâchefer, au-delà de sa seule fonction de remblai.

### Transport fluvial à l'honneur

Au-delà du mâchefer, évacué par voie d'eau des trois UVE, le Sycotm encourage le recours au transport alternatif à la route pour tout type de matériau, afin de limiter ses émissions de gaz à effet de serre et les nuisances associées à l'encombrement des routes. Il en fait un critère de sélection des entreprises chargées de la reprise et du recyclage des produits générés par ses activités et l'intègre à ses projets de construction ; le nouveau centre de tri à Paris XVII aura recours au train, ceux à Ivry/Paris XIII et à Romainville/Bobigny utiliseront largement le transport fluvial.



Transport des matériaux à recycler par voie d'eau.

### Campagnes de mesure

L'attention portée par le Sycotom aux incidences de ses activités passe aussi par la mise en œuvre de campagnes de mesure pour s'assurer du respect des réglementations actuelles et à venir.

Chaque année, deux contrôles des rejets atmosphériques sont réalisés par le syndicat sur chacune des UVE. Ces dispositifs de surveillance viennent s'ajouter aux contrôles obligatoires mandatés par l'exploitant. À cela s'ajoutent la surveillance des retombées atmosphériques avec l'installation de jauges Owen aux abords de chaque UVE et la réalisation de campagnes de biosurveillance au travers de prélèvements de mousses et de lichens.

### Analyse des composts

C'est enfin la qualité des composts qui est examinée au peigne fin : en 2017, les prestataires du Sycotom que sont SGS, Eurofins et Odournet ont réalisé six analyses de substrat sur quatre sites distincts (une cantine scolaire et un site maraîcher à Romainville, la cuisine centrale de Bagneux et les serres de Meudon). L'objectif pour le Sycotom et les collectivités concernées était de vérifier la pertinence de certains procédés et de contrôler la conformité des composts dédiés à la culture maraîchère.

### PRIORITÉ À LA PRÉVENTION DES RISQUES

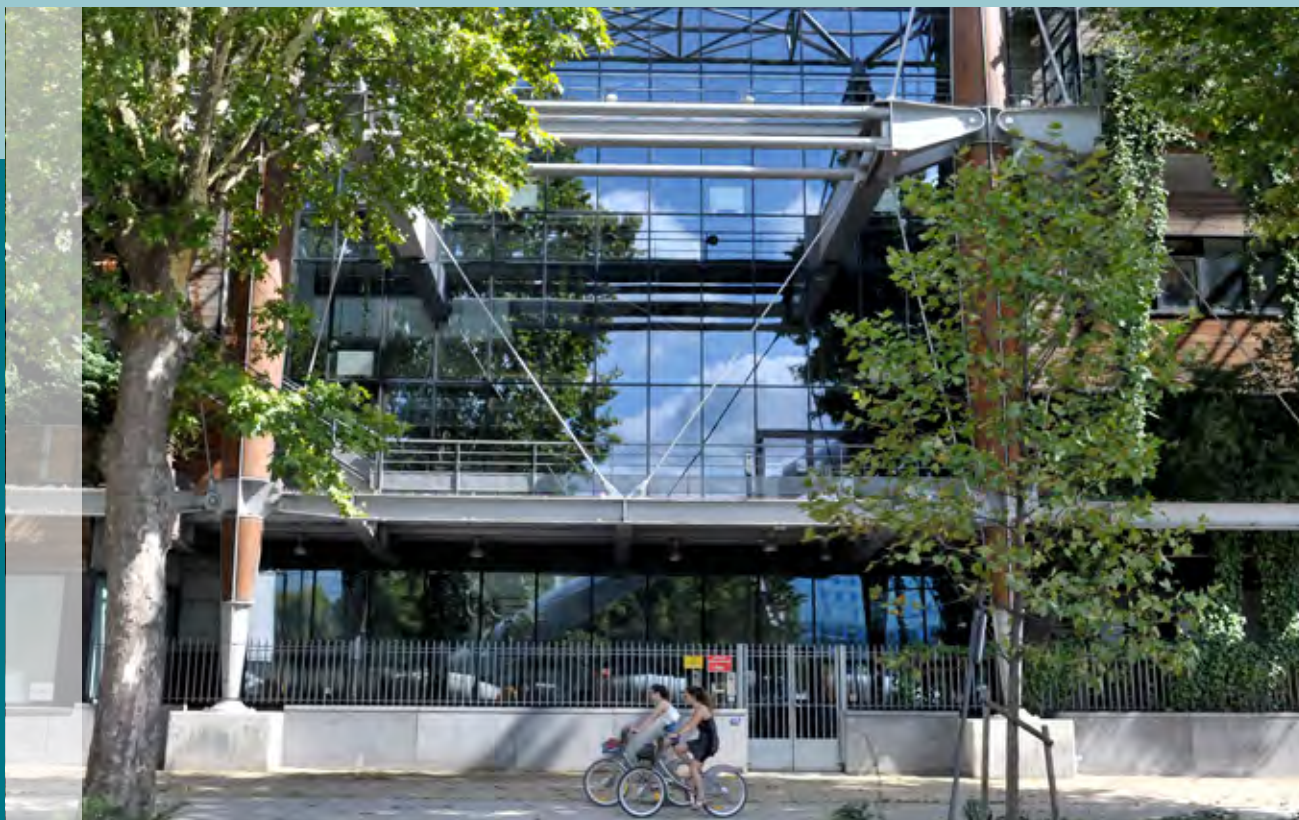
En faisant de la sécurité une valeur cardinale de sa démarche RSE, le Sycotom adresse un message fort à ceux qui travaillent dans ses centres et aux citoyens qui vivent à leurs abords. Les nouvelles actions impulsées en 2017 concernent les uns et les autres.

2017 a marqué une nouvelle étape dans le déploiement d'une politique de sécurité des personnes et des équipements au sein des installations du Sycotom.

Un marché passé en avril 2017 confié au groupement « Naldéo/FPC Ingénierie/ES2/HCFDC services » une mission d'étude préalable à la sécurisation des conditions d'accès des personnes et véhicules sur les centres du Sycotom. Les travaux qui en découleront compléteront la politique de sécurisation qui permet chaque année au Sycotom d'intervenir sur les accès aux machines, la pose de protecteurs métalliques ou encore le renforcement de la détection incendie de ses établissements.

### Au-delà des obligations légales

Deuxième pilier de la prévention des risques, le contrôle des impacts et des rejets des activités



Le centre de valorisation de déchets Isséane à Issy-les-Moulineaux.



de collecte, de tri et de valorisation des ordures ménagères se traduit chaque année par de nouvelles actions, toujours plus exigeantes.

Les résultats de ces différentes mesures montrent que les émissions moyennes de chaque centre se situent bien en deçà des seuils autorisés, comme le confirme d'ailleurs les études de la qualité de l'air menées par Airparif autour des centres d'incinération du Syctom.

### La traque aux mauvaises odeurs

Le Syctom a, enfin, lancé en 2017 une consultation pour la réalisation d'un diagnostic odeur aux abords de l'UVE à Saint-Ouen-sur-Seine, suite à des plaintes émanant des riverains. Les résultats de l'étude menée ont conduit le syndicat à commander des travaux, principalement pour améliorer l'étanchéité

## 4 CIRCUITS

avec 13 points de relevés olfactifs sont effectués chaque mois, aux abords du centre à Saint-Ouen-sur-Seine

de la fosse d'ordures ménagères. Pour assurer un suivi préventif régulier, il a aussi été organisé des relevés hebdomadaires par des éco-animateurs spécifiquement formés à cette fin, dans le quartier des Docks de Saint-Ouen-sur-Seine. Une procédure a par ailleurs été mise en place pour permettre le signalement d'odeurs par mail ou via un formulaire en ligne sur [projet-saintouen.syctom.fr](http://projet-saintouen.syctom.fr).



Deux éco-animatrices formées aux relevés olfactifs.

### UNE GESTION EXEMPLAIRE

La démarche d'amélioration continue du Syctom s'applique aussi à sa gestion. Suite aux recommandations formulées en mai 2016 par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Île-de-France, une étape supplémentaire a été franchie en 2017 dans leur prise en compte.

Pour chaque point soulevé par la CRC, des modifications et des mesures ont été mises en place par le Syctom. À titre d'exemple, le Syctom a lancé plusieurs consultations afin de mieux évaluer l'impact de l'investissement sur les coûts d'exploitation en amont de la construction des installations de tri des déchets. Pour le syndicat, l'enjeu est à la fois d'explorer l'ensemble des montages contractuels susceptibles de porter des projets d'investissement en lien avec la transition écologique, mais aussi d'être accompagné, sur les plans juridique et financier, dans le renouvellement et l'optimisation de ses contrats d'exploitation.

### Construire l'avenir

Les évolutions budgétaires déployées en 2017 s'étendent au-delà d'une logique d'optimisation. Elles visent à développer un mode de gestion au service de la stratégie à long terme du Syctom. Articulé autour de plusieurs idées-forces telles que la dynamisation de ses investissements et la mobilisation de ses capacités d'autofinancement, celui-ci vise à assurer la pérennité de l'outil industriel tout en l'adaptant aux nouvelles contraintes réglementaires. Après une phase de soutien à la performance des collectes séparatives d'emballages et de biodéchets, la politique tarifaire du Syctom devra évoluer pour accompagner le développement de ces collectes et assurer la soutenabilité du programme d'investissement.

Ces orientations constituent la traduction financière des enjeux stratégiques portés à travers la contribution du syndicat à l'élaboration du futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France, adoptée à l'unanimité par le Comité syndical le 20 octobre 2017. Elles participent ainsi activement de l'ambition du Syctom d'assurer au meilleur coût sa mission de service public.

# INSTALLATION EN IMAGERIE

## ROMAINVILLE



Bassin versant :  
**1,3** million d'habitants  
**46 500** tonnes  
réceptionnées en 2017  
Capacité d'exploitation :  
**45 000** tonnes  
Tri des emballages  
plastiques et des  
emballages métalliques  
depuis 2015  
Exploitant : Urbaser



**392 357** tonnes  
réceptionnées en 2017  
Exploitant : GENERIS

Projet de futur centre de  
traitement à Romainville/  
Bobigny à l'horizon 2025



## NANTERRE



Bassin versant :  
**1,25** million d'habitants  
**38 355** tonnes  
réceptionnées en 2017  
(dont **26 574** tonnes  
hors SITRU)  
Capacité d'exploitation :  
**40 000** tonnes  
Tri des petits emballages  
métalliques depuis 2015  
Exploitant :  
Veolia Propreté



Unités de valorisation énergétique



Centres de tri



Centre de transfert

# RIONS

## ISSÉANE ISSY-LES-MOULINEAUX



Bassin versant :  
**1,45** million d'habitants  
**501 078** tonnes  
incinérées en 2017  
Capacité autorisée :  
**510 000** tonnes  
Exploitant : TSI



Bassin versant :  
**700 000** habitants  
**23 794** tonnes  
réceptionnées en 2017  
Capacité d'exploitation :  
**30 000** tonnes  
Exploitant : TSI





**L'ÉTOILE VERTE  
SAINT-OUEN-SUR-SEINE**



Bassin versant :  
**1,45** million d'habitants  
**543 487** tonnes  
incinérées en 2017  
Capacité autorisée :  
**650 000** tonnes  
Exploitant : TIRU

Modernisation  
et travaux d'intégration  
urbaine à l'horizon 2021



Unités de valorisation énergétique



Centres de tri



Centre de transfert



## PARIS XVII



Mise en service  
prévue en **2019**  
Capacité d'exploitation :  
**45 000** tonnes  
Centre adapté à  
l'extension des  
consignes de tri  
à l'ensemble des  
emballages plastiques  
et des emballages  
métalliques



## PARIS XV



Bassin versant :  
**550 000** habitants  
**18 250** tonnes  
réceptionnées en 2017  
Capacité d'exploitation :  
**20 000** tonnes  
Adaptation à l'extension  
des consignes de  
tri à l'ensemble des  
emballages plastiques  
et des emballages  
métalliques  
à l'horizon 2018  
Exploitant : COVED



## SEVRAN



Bassin versant :  
**350 000** habitants  
**18 568** tonnes  
réceptionnées en 2017  
Capacité d'exploitation :  
**20 000** tonnes.  
Tri des emballages  
plastiques depuis 2012  
Modernisation en 2014 et  
optimisation du centre aux  
consignes élargies de tri  
des emballages en 2016  
Exploitant : IHOL



Unités de valorisation énergétique



Centres de tri



Centre de transfert



#### IVRY/PARIS XIII



Bassin versant :  
**1,55** million d'habitants  
**701 615** tonnes  
incinérées en 2017  
Capacité autorisée :  
**730 000** tonnes  
(**350 000** tonnes pour le  
nouveau projet,  
soit **-50%**)  
Exploitant : IP13



Bassin versant :  
**855 000** habitants  
**28 465** tonnes  
réceptionnées en 2017  
Capacité d'exploitation :  
**36 000** tonnes  
Exploitant : SUEZ

Reconstruction  
à l'horizon 2027



# 40

éco-animateurs sur le terrain (janvier 2018)

# 1M d'€

alloués au programme de solidarité internationale

# 57 projets

déposés au Concours Design Zéro Déchet 2017

# 2 672

visiteurs dans les centres



# ACTEUR OUVERT SUR L'EXTÉ- RIEUR

En 2017, le Sycotm a continué à s'ouvrir à ses parties prenantes, pour accomplir pleinement sa mission de service public. Sur le terrain, il s'engage auprès des collectivités adhérentes pour sensibiliser tous les publics, diminuer la production de déchets, faire progresser le tri et construire la filière des biodéchets. Avec l'ensemble des acteurs, il échange pour élaborer une vision partagée de la gestion des déchets et entreprendre des actions efficaces. Avec ses homologues, il avance pour créer les conditions d'une mutualisation des moyens, plus efficiente.

Sur une autre échelle, le Sycotm donne du poids à ses convictions. En participant activement à la réflexion européenne, pour que le déchet soit considéré comme une ressource. En travaillant avec les acteurs de l'amont – le design notamment – pour limiter la production de déchets. Mais aussi en agissant à l'international : partage d'expertise, coopération, conférences.

Ouvert, responsable, le Sycotm travaille avec son écosystème pour faire du déchet une ressource.



## I AGIR AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES

### **ANIMER, SENSIBILISER, EXPÉRIMENTER**

Le travail de terrain du Sycotom s'est poursuivi en 2017, avec le même souci d'informer en toute transparence et de soutenir les projets locaux. Soucieux d'anticiper la mise en place du tri à la source des déchets alimentaires, obligatoire en 2025 conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Sycotom s'est mobilisé à tous les niveaux pour informer, sensibiliser et accompagner les acteurs de son territoire dans la réponse à cet objectif.

### **Développer la pratique du compostage**

Pour inciter à l'adoption de nouveaux comportements, le Sycotom a mené différentes actions de promotion du compostage individuel et collectif. Il a par exemple soutenu des opérations de distribution de lombricomposteurs, notamment à Paris où 500 appareils ont été attribués à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets. Pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de doubler le nombre de foyers pratiquant le compostage collectif d'ici 2021, le Sycotom a également renforcé ses dispositifs d'accompagnement et modernisé ses outils de communication autour d'une nouvelle identité plus lisible : « le kit à composter ». Conçu pour les collectivités, il comprend des outils « clé en main » (affiches, guides, autocollants...) ainsi que la possibilité de mobiliser des maîtres-composteurs et de former des référents.

### **Encourager le tri des déchets alimentaires**

Le Sycotom a soutenu de manière opérationnelle la mise en place de nombreuses expérimentations de collecte des déchets alimentaires sur son territoire. L'enjeu : mettre en place le tri, le ramassage et la valorisation des déchets alimentaires au sein de collectivités volontaires.

Après Paris (2<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements), plusieurs villes ont également intégré le dispositif d'expérimentation. C'est le cas de Romainville, Noisy-le-Sec et Pantin (Est Ensemble), qui ont démarré le tri et la collecte des déchets alimentaires dans des écoles ou sur des marchés. Dans le quartier des Bas-Pays à Romainville, des habitants et professionnels du quartier se sont par ailleurs initiés à ce nouveau geste de tri. De même dans des écoles à Charenton-le-Pont, Joinville et Saint-Mandé (Paris Est Marne & Bois) depuis septembre 2017. Les territoires de Grand Paris Seine Ouest, Paris Ouest La Défense, Boucle Nord de Seine et Plaine Commune ainsi que la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc sont engagés dans des projets pour 2018.

Pour inciter au geste de tri des déchets alimentaires, le Sycotom a mis en place un dispositif d'accompagnement à l'attention des collectivités adhérentes. Une campagne de sensibilisation a été déployée avec la mise à disposition d'un kit de communication, complet et accessible à tous. Pour diffuser informations clés et astuces, et répondre à toutes les questions, le Sycotom a également lancé un site web : [mesdechetsalimentaires.fr](http://mesdechetsalimentaires.fr).

### Prendre un temps d'avance

Au-delà de ces démarches expérimentales, le Syctom mène des travaux de recherche sur les solutions de traitement pour les biodéchets. Il s'appuie sur les exemples de Barcelone, Milan, Liège et San Francisco, qui ont impulsé une démarche en faveur des biodéchets dans les années 90. Une étude portant sur ces projets met en lumière l'importance de la réglementation et de la fiscalité et démontre que la collecte séparative est possible en milieu urbain, à condition de tenir compte des contraintes propres à chaque territoire. Ainsi, quand San Francisco compte 1 500 hab./km<sup>2</sup>, la densité moyenne parisienne est de 23 200 hab./km<sup>2</sup>. Souhaitant favoriser l'émergence d'une filière pérenne, le Syctom a rejoint en 2017 le réseau Compostplus, constitué de collectivités territoriales à compétences déchets ayant mis en place un programme de collecte séparée des biodéchets. Une opportunité pour le Syctom, qui est sollicité comme référent, de valoriser ses projets expérimentaux et de bénéficier de retours d'expérience des membres de Compostplus.



**Marie-Hélène MAGNE,**  
Présidente de la commission Animation du territoire du Syctom – Vice-présidente de l'EPT Paris Est Marne & Bois



*Le Syctom multiplie les soutiens financiers et techniques aux collectivités adhérentes, notamment pour des actions en faveur du compostage de proximité et du tri à la source des biodéchets. C'est une incitation forte et l'essor des projets locaux que nous observons démontre la prise de conscience de la nécessité d'agir auprès de nos concitoyens. >>*

### Poursuivre la dynamique d'animation

Les expérimentations de collecte des déchets alimentaires lancées en 2017 sur le territoire ont pu bénéficier de l'intervention sur le terrain des éco-animateurs, *via* des opérations de porte-à-porte, pour expliquer la démarche aux participants

et distribuer les kits de sensibilisation. Déployé en 2016 par le Syctom pour renforcer les actions menées par les collectivités en faveur du tri et de la prévention, le dispositif des éco-animateurs s'est par ailleurs développé et densifié en 2017 : au total, plus de 2 000 opérations ont été effectuées cette année. Pour répondre à la demande croissante, les éco-animateurs ont vu leurs effectifs passer de 28 à 40 personnes (en janvier 2018).

**904 OPÉRATIONS**  
en porte-à-porte

Mobilisables à la carte sur tout le territoire, ils sont intervenus auprès d'un public varié (habitants, commerçants, entreprises), dans le cadre de 294 événements locaux, 904 opérations en porte-à-porte mais aussi 255 missions de suivi de la qualité du service, telles que la surveillance olfactive régulière menée aux abords du centre à Saint-Ouen-sur-Seine. Lors d'une campagne estivale active, notamment à Paris Plages, les éco-animateurs ont sensibilisé passants et touristes aux bons gestes, profitant de la convivialité du lieu pour instaurer des échanges de qualité.

### S'adresser aux plus jeunes

Parce que la sensibilisation au tri passe aussi par les jeunes, « le site de Tom », l'espace pédagogique du site internet du Syctom dédié aux scolaires, a fait peau neuve cette année, afin d'aider les jeunes internautes à mieux comprendre les enjeux liés aux déchets et la façon dont ils peuvent agir. Autre levier d'information fort du Syctom : les visites d'installations qui se sont poursuivies en 2017 : 2 672 personnes ont été accueillies dans les différents centres du territoire. L'occasion pour chacun de découvrir in situ ce que deviennent les déchets et de mesurer l'importance de ses gestes de tri au quotidien.



La Petite Rockette (11<sup>e</sup> arr. de Paris), un lieu dédié au réemploi.

### RESSOURCERIES : RÉEMPLOI ET INSERTION

Favoriser l'économie circulaire et solidaire, c'est l'objectif des 19 ressourceries activement soutenues par le Syctom en 2017. Le syndicat accompagne l'essor de ces structures qui, en plus de favoriser le réemploi, agissent en faveur de l'insertion professionnelle de personnes en difficulté. Sur l'année, plus de 600 000 euros ont été attribués par le Syctom pour contribuer au financement d'études de faisabilité, à la construction ou au développement de ces lieux émergents.

## DIALOGUER POUR FAVORISER L'ACCEPTATION DES PROJETS

Le Syctom entend mener ses projets de développement en étroite collaboration avec ses parties prenantes, privilégiant la transparence et plaçant l'échange au rang de vecteur de progrès.

Dans le cadre de ses différents projets de reconstruction et de modernisation d'installations de traitement de déchets, des dispositifs de concertation ont été organisés. Pour Romainville/Bobigny, c'est une concertation préalable qui a été menée, encadrée par la Commission nationale du débat public (CNDP). Entre le 4 juillet et le 13 novembre 2017, un dispositif multiforme a permis l'information, la participation et l'expression de l'ensemble des acteurs locaux. En appui des réunions publiques, quatre ateliers thématiques et une exposition itinérante ont été proposés, ainsi qu'une journée portes ouvertes du centre existant. Un site spécialement dédié au projet a également été conçu pour permettre aux internautes de poser une question sur le projet et suivre son état d'avancement : [projet-romainville-bobigny.syctom.fr](http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr).

Pour Ivry/Paris XIII, le Syctom a poursuivi la programmation de réunions du Comité de suivi, fidèle à l'engagement pris à l'issue de la concertation post-débat public. Grâce à cette instance privilégiée et au site [projet-ivryparis13.syctom.fr](http://projet-ivryparis13.syctom.fr), les échanges et l'information des acteurs du territoire se poursuivent en 2018. Et à Isséane, qui fête ses 10 ans en 2018, le dialogue reste actif : un groupe de « Sentinelles » bénévoles demeure impliqué dans la vie du site, avec le Comité de suivi de la Charte de qualité environnementale.



Le Syctom à la Fête au Jardin à Saint-Ouen-sur-Seine.

Ouen-sur-Seine. 1 000 habitants ont pris part aux nombreuses animations proposées par le Syctom et contribué au choix du nom du nouveau centre, dans le cadre de la démarche participative lancée pour associer les riverains au projet. Au terme d'une consultation de trois mois, c'est « L'Étoile Verte » qui a été choisi. En septembre toujours, le site [projet-saintouen.syctom.fr](http://projet-saintouen.syctom.fr) du futur centre a été lancé. Véritable plateforme d'échanges, il offre, outre une information détaillée sur les enjeux du projet, la possibilité de poser des questions, de commenter, mais aussi d'effectuer rapidement un signalement d'odeurs.

### UNE FORMATION « NEZ EXPERT »

Dans la continuité du partenariat noué avec l'association Mon Voisin des Docks, constituée d'habitants de l'écoquartier proche du centre à Saint-Ouen-sur-Seine, le Syctom a programmé en juillet une formation à leur attention. L'objectif de cette démarche : former les riverains volontaires à la reconnaissance des odeurs, et ainsi affiner leur signalement, en vue d'une identification plus rapide de solutions à ces nuisances. Au total, une vingtaine de riverains sont devenus « nez expert » en 2017.

### Nouveaux outils pour les élus

En parallèle de ses démarches en direction des habitants, le Syctom agit pour enrichir les échanges et améliorer l'information des collectivités adhérentes. Le Syctom a ainsi lancé, en septembre 2017, une newsletter à laquelle chacun peut s'abonner pour recevoir régulièrement son actualité. Ce dernier a aussi lancé un nouvel Espace collectivités en ligne : cet extranet dédié leur propose de s'informer sur le dispositif d'accompagnement, de commander des outils ou de consulter leurs propres indicateurs. Afin de donner une vision concrète de son champ d'action, le Syctom a également réuni près de cinquante de ses élus pour un séminaire de formation le 23 mars 2017. Au programme : une visite des centres à Paris XV et Isséane, suivie d'une présentation de l'action du Syctom. Cette formation aura permis à chacun de maîtriser les missions et projets du syndicat, mais aussi de mesurer les enjeux de la gestion des déchets à l'échelle métropolitaine.



Exposition dans le cadre de la concertation préalable sur le projet à Romainville/Bobigny.

### Un nom pour le nouveau centre à Saint-Ouen-sur-Seine

Pour engager le dialogue de façon plus conviviale, le Syctom s'est invité en voisin à la Fête au Jardin organisée le 24 septembre au Grand Parc de Saint-

## INTENSIFIER LA COOPÉRATION

La dynamique initiée depuis 2015 avec tous les acteurs du traitement des déchets s'est poursuivie en 2017, au service d'un objectif : contribuer à la construction d'une métropole durable.

Véritables temps forts de la collaboration, trois réunions entre syndicats de traitement de déchets franciliens ont eu lieu en 2017 à l'initiative du Syctom, en mars, juillet et décembre. Les ambitions partagées sont de taille : anticiper l'impact des réformes territoriales, construire une approche concertée au futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et préparer la mise en concurrence des éco-organismes de la filière des emballages.

### Favoriser les échanges et les rencontres

C'est en juillet 2017, lors de la 4<sup>e</sup> rencontre, qu'a germé l'idée de créer un outil interactif pour densifier les liens et faciliter la communication. Pour répondre à cette attente, le Syctom a pris l'initiative de concevoir une plateforme qu'il a présentée en décembre. Elle permet à ses utilisateurs de dialoguer via un système de messagerie, de partager des documents, mais également d'échanger sur un forum de discussion.

La coopération passe aussi par les rencontres in situ. C'est dans cette dynamique que Jacques Gautier, Président du Syctom, a répondu – à l'invitation du groupe Semardel – à une visite des installations de l'Écosite de Vert-le-Grand le 27 octobre 2017. Ce déplacement a permis de découvrir la station de GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) qui approvisionne 25 camions. Les participants ont aussi pu apprécier les travaux de la plateforme d'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel de GrDF.



Réunion des syndicats de traitement de déchets d'Île-de-France.

## Une convention pour mutualiser

L'année 2017 a également vu la concrétisation de la collaboration du Syctom avec le SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise) et le SIGIDURS (Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains). Ces trois structures limitrophes souhaitent s'inscrire dans une démarche durable de coopération, pour améliorer l'efficacité de gestion des déchets sur leur territoire. Les syndicats entendent mettre en place une convention pour mutualiser leurs équipements de traitement des déchets ménagers.

### LES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS AU SERVICE DU TERRITOIRE FRANCILIEN

À l'occasion du 21<sup>e</sup> Salon des Maires d'Île-de-France, du 28 au 30 mars 2017, le Syctom a une nouvelle fois partagé un stand commun aux Services publics urbains du Grand Paris. L'occasion pour le Syctom, le SEDIF (eau), le SIAAP (assainissement), le SIGEIF (gaz/électricité), le SIPPAREC (énergies/numérique) et l'EPTB Seine Grands Lacs (lacs réservoirs) de renforcer leurs synergies et de valoriser leur mission de service public.



Stand des services publics urbains du Grand Paris.



**Alain GOURNAC,**  
Président du Syndicat Intercommunal  
pour le Traitement des Résidus  
Urbains (SITRU), Carrières-sur-Seine



*Les rencontres régulières entre syndicats de traitement des déchets franciliens, à l'initiative du Syctom, facilitent le dialogue, le travail en commun et l'échange de bonnes pratiques en faveur du service public de gestion des déchets. »*



## I PARTAGER NOTRE VISION

### CONTRIBUER À LA RÉFLEXION

Fort de son expertise de premier opérateur public européen, le Syctom poursuit son investissement en faveur d'une réflexion exigeante et ambitieuse autour du traitement des déchets sur le territoire.

Le Syctom a participé au groupe d'études « Traitement des déchets ménagers : une opportunité pour l'économie française ? » de la Fondation Concorde, think tank spécialiste des questions économiques. Fruit de cette collaboration, la monographie « Faire enfin des déchets une ressource », publiée en février 2017, explore le modèle de gestion des déchets et formule une série de propositions concrètes pour faire de la France un territoire d'expérimentation et d'excellence en la matière.

### Diffuser son expertise

La contribution du Syctom s'est aussi matérialisée par sa participation, le 26 juin, à la première réunion de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), consacrée à la démarche de planification et l'étude de la situation de la région au regard de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. En novembre, le Syctom a accru son engagement en présentant sa contribution au futur PRPGD. Intitulée « Pour une gestion ambitieuse et responsable des déchets



Conférence nationale sur les déchets ménagers à la Maison de la Chimie.

métropolitains », celle-ci définit des prévisions et des objectifs aux horizons 2025 et 2031. Le Syctom y dresse un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets, et présente un travail prospectif assorti de pistes d'actions.

C'est sur la question de la responsabilité des acteurs que le Syctom a apporté son expertise lors de la première conférence nationale sur les déchets ménagers, organisée le 7 décembre à la Maison de la Chimie par la Fondation Concorde. Intervenant devant un large panel d'experts, le Syctom a soutenu la nécessité de développer l'acceptabilité du traitement des déchets, de la cuisine jusqu'aux installations.



**Sophie DESCHIENS,**  
Membre du Comité syndical du Syctom –  
Déléguée spéciale à l'économie circulaire  
du Conseil régional d'Île-de-France



*La participation du Syctom, partenaire important, aux travaux de planification, de prévention et de gestion des déchets régionaux est essentielle pour affiner les objectifs et préciser les orientations du « document cadre » en cours d'élaboration (PRPGD). Cette co-construction menée avec l'ensemble des syndicats franciliens nous permet de bâtir une stratégie réaliste et applicable sur nos territoires. »*

### Innover pour la ville de demain

Parce que la gestion des déchets s'ancre avant tout dans un territoire, le Syctom a réuni près de cent acteurs dans le cadre d'un atelier inédit sur le thème « Mixité, villes de demain et industries de service en milieu urbain dense », organisé le 19 avril au Palais de Tokyo à Paris. Objectif de cette rencontre : dessiner les grandes lignes d'une réflexion partagée, autour de l'acceptabilité sociale des installations industrielles en milieu urbain et de la construction de villes durables.

#### DES PROPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En charge de la gestion des déchets de 6 millions de Franciliens, le Syctom a souhaité participer à la réflexion engagée par le gouvernement. Sa contribution à la « feuille de route économie circulaire » s'appuie sur le principe de réalité et décline quatre idées-forces : la territorialisation des solutions, le rééquilibrage des responsabilités, le développement et l'acceptation de solutions transitoires et la clarification de la fiscalité.



Atelier sur la mixité urbaine au Palais de Tokyo.



Workshop proposé aux étudiants à Paris Design Week.

## LIMITER LES DÉCHETS, ÉVITER TOUT GASPILLAGE

Le Syctom renforce d'année en année son engagement en faveur de la prévention, levier majeur de changement, nécessitant l'implication de tous.

Convaincu de la nécessité d'intégrer la fin de vie des produits dès leur conception, le Syctom a renouvelé sa participation à Paris Design Week, en septembre 2017, à la Cité de la Mode et du Design. L'occasion pour le syndicat de présenter aux professionnels et au grand public le concours Design Zéro Déchet, consacré pour sa 5<sup>e</sup> édition aux textiles (habillement – décoration – ameublement) et de lancer la 6<sup>e</sup> édition sur le thème de la réduction et la gestion des déchets dans les espaces publics. Le challenge : inviter les concepteurs de demain à proposer des solutions pour limiter les déchets et recycler plus et mieux.

### Design et société

Ce concours porte d'ailleurs ses fruits, avec des initiatives novatrices : le collectif 5.5, parrain du concours Design Zéro Déchet, a ainsi eu l'idée de solliciter le Syctom pour participer aux Puces du Design, en novembre 2017. Leur idée : proposer au Syctom de contribuer à une exposition dédiée au designer italien Ettore Sottsass pour susciter des prises de conscience autour de la consommation et du recyclage. Une vingtaine de balles de carton en provenance d'un centre de tri se sont intégrées à la scénographie de cette installation. Une manière de questionner les visiteurs sur les conséquences écologiques de notre système de production, mais aussi de démontrer le rôle du designer dans la société.

### Objectif Zéro Déchet

Toutes ces actions de sensibilisation à la prévention et au recyclage ont été récompensées cette année, puisque le Syctom a été lauréat de l'appel à projets « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage » (TZDZG), lancé par le ministère de l'Environnement et porté par l'ADEME. L'obtention de ce label vient consolider

la démarche engagée afin de répondre aux objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Déjà identifié TZDZG en 2015, avec cinq collectivités adhérentes, le Syctom voit sa labellisation étendue à tout son territoire. En octobre 2017, le Syctom s'est donc engagé dans un programme d'action relais, avec le soutien de l'ADEME. De multiples opérations de sensibilisation seront déployées en 2018, sur tout le territoire, pour moins gaspiller, maximiser le réemploi et valoriser tout ce qui peut l'être.

## S'ENGAGER AVEC L'ADEME

Afin d'approfondir les actions entreprises dans son Plan d'accompagnement des collectivités 2015-2020, le Syctom a choisi de contractualiser avec l'ADEME. Pendant 3 ans, il bénéficiera d'un soutien aux moyens d'animation et aux actions de communication. Outre la poursuite de ses actions de prévention et de valorisation des déchets ménagers, le Syctom prévoit de renforcer son intervention en 2018 sur les thématiques de la lutte contre le gaspillage alimentaire et du développement de l'écologie industrielle et territoriale.



Arnaud LEROY,  
Président de l'ADEME



*En engageant un large panel d'actions – le développement de démarches d'écologie industrielle, le soutien au réemploi, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire... – le Syctom a enclenché une réelle dynamique qui associe tous les acteurs de son territoire vers une économie plus circulaire. C'est un acteur moteur sur ces sujets prioritaires pour l'ADEME. »*



Les projets du concours DZD 2017 exposés à la Cité de la Mode et du Design.





## I PORTER LA COOPÉRATION À L'INTERNATIONAL

### AGIR POUR UN PARTAGE D'EXPERTISES

Acteur majeur du traitement des déchets depuis plus de trente ans, en France et en Europe, le Syctom entend faire rayonner ses compétences au-delà de son territoire et contribuer à la valorisation du modèle français de gestion des déchets.

Lancé en 2015, le programme de solidarité internationale du Syctom qui contribue à l'amélioration de la gestion des déchets dans les pays en développement, a poursuivi son déploiement, avec près d'un million d'euros alloués cette année pour 12 projets dans le monde. Conformément à l'accord-cadre signé il y a trois ans avec les grands syndicats franciliens, le Syctom, a concentré son action sur des projets favorisant les synergies, via une approche conjointe eaux/déchets. Dans cette dynamique, trois nouveaux programmes ont d'ailleurs été lancés en 2017 en Guinée (Kindia), aux Comores (baie de Mutsumudu) et au Togo (Mango).

Le Syctom s'est aussi engagé en faveur de projets liés à une démarche de valorisation matière ou à la mise en place d'activités telles que la pré-collecte. Par ailleurs, l'aide publique au développement s'inscrivant sur le long terme, le Syctom a poursuivi son investissement en faveur d'actions engagées en 2016, à l'instar du projet mené dans la province de Vinh Phuc au Vietnam, visant à professionnaliser et optimiser la gestion des déchets.

### PROJET RÉUSSI À DAPAONG

Le Syctom tire un bilan très encourageant du Projet d'Amélioration de l'Accès au Service de l'Eau potable et de l'assainissement solide (PASED), mené avec le SEDIF dans la commune de Dapaong, au Togo. En effet, depuis 2015, 69 kiosques à eau ont été réhabilités, 5 autres construits, tandis qu'en parallèle un plan de pré-collecte, de collecte et d'enfouissement des déchets a été conçu. Une réussite pour l'approche croisée « eaux – déchets » et l'action multi-partenaire que encourage le Syctom.



Le projet PASED à Dapaong au Togo.



Atelier-conférence durant l'exposition internationale d'Astana.



**Stéphane WEISSELBERG,**  
Membre du Comité syndical et Président  
de la commission Solidarité et coopération  
internationale du Syctom



À l'heure du creusement des inégalités mondiales, je suis fier de notre programme ambitieux de solidarité internationale lancé depuis 2015. Il vise désormais à concilier assainissement, accès à l'eau potable et gestion durable des déchets en s'associant au SIAAP, au SEDIF, aux ONG et aux collectivités engagées dans des projets de soutien aux populations défavorisées. »

### Coopérations techniques à l'international

L'année 2017 a aussi été marquée par la participation active du Syctom à des rencontres de coopération internationale. Le 23 mars 2017, Hervé Marseille, alors président du Syctom, a rencontré au Sénat M. Moncef Belkhatay, Vice-Président de la région de Casablanca-Settat en charge de l'International, dans le cadre des engagements de coopération technique, initiée en 2016 entre le syndicat et la région de Casablanca-Settat.

Un déplacement du Syctom en Argentine en octobre a également permis de poser les bases d'une collaboration ambitieuse. Partie prenante d'une délégation française composée d'acteurs investis en faveur de l'environnement, le Syctom a contribué à présenter un modèle alternatif à la mise en décharge, pratique majoritaire dans ce pays désormais à la recherche de solutions. La visite d'Isséane en mars par un groupe d'élus et de journalistes argentins venus découvrir un modèle exemplaire d'intégration d'une UVE dans un contexte urbain dense a donné l'opportunité de définir les contours de ce partenariat. Ce dernier prendra la forme d'une convention cosignée par le CEAMSE (agence de coordination écologique de la région métropolitaine, société d'État - Argentine),

Airparif et le Syctom. Elle visera à améliorer la gestion des déchets et préserver la qualité de l'air en Argentine.

### RAYONNER À L'INTERNATIONAL

En 2017, deux événements de portée internationale ont non seulement permis au Syctom de développer sa visibilité et démontrer son savoir-faire aux côtés de grands noms de l'industrie française, mais aussi d'initier des partenariats pour l'avenir.

Entre juin et septembre, invité par le Commissariat général de la France, le Syctom a participé à l'exposition internationale d'Astana au Kazakhstan, dédiée aux énergies du futur. Une exposition qui a rassemblé quelque 4 millions de visiteurs. Le Syctom figurait en bonne place au sein du Pavillon français, visité par près de 600 000 personnes et plus d'une centaine de délégations. Trois thématiques y étaient présentées : la ville durable, les énergies renouvelables et les mobilités éco-compatibles.

### Une approche historique du déchet

Pensé comme un parcours immersif, l'espace du Syctom illustre comment les mutations industrielles successives dans l'histoire de la France ont abouti à des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement. Temps fort pour le syndicat : l'atelier organisé le 23 juin, intitulé « Des déchets à l'énergie : quelles solutions ? Quels partenaires ? » en présence d'Hervé Marseille, alors président du Syctom, et d'une délégation d'élus. L'occasion de faire rayonner le savoir-faire et l'innovativité à la française, mais aussi de donner à voir le potentiel des déchets en matière de production d'énergie.



Exposition internationale Astana 2017 au Kazakhstan.



Visite d'une délégation de l'université Nazarbayev (Kazakhstan) à Isséane.

### Des rencontres fructueuses

La participation du Syctom à cette exposition a aussi favorisé les échanges, notamment avec les autorités locales en charge du traitement des déchets pour la ville d'Astana, qui ont sollicité sa collaboration. La mission du syndicat : proposer à son homologue kazakh un éventail de solutions permettant de traiter les déchets ménagers, y compris organiques. Ce travail s'est traduit par l'envoi, en mars 2018, d'une étude circonstanciée prenant en compte à la fois le contexte législatif et économique, ainsi que

ont rappelé l'importance d'une gestion conjointe des déchets liquides et solides, illustrée par leur projet de co-méthanisation. Ingénieux, ce dernier permet de mutualiser leurs moyens en traitant les boues d'épuration et la fraction organique résiduelle, issue du tri des ordures ménagères.

**33** DÉLÉGATIONS  
internationales issues  
de 19 pays différents

les impératifs climatiques particuliers d'Astana. En parallèle, les relations avec l'université Nazarbayev, également initiées à l'occasion de l'exposition, se sont poursuivies en 2017. Cette collaboration, qui s'est concrétisée par la visite en France d'une délégation universitaire, porte principalement sur la question de la cogénération.

### Aux côtés du SIAAP à la COP23

Sa vision du déchet/ressource, le Syctom a également pu la porter à l'occasion d'un grand rendez-vous international en 2017 : la COP23 qui s'est tenue en Allemagne, à Bonn, du 6 au 17 novembre, sous la présidence de la République des Fidji. Le Syctom y était présent avec le SIAAP pour aborder les questions de l'eau, des déchets et du changement climatique. Invités par l'Unesco à participer à un workshop autour de l'économie circulaire, les deux opérateurs publics

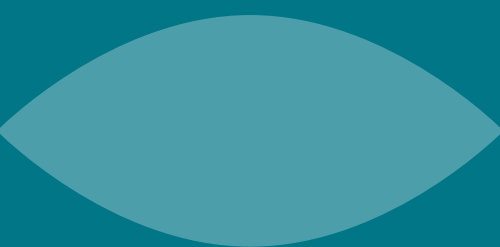


Délégation SIAAP/Syctom à Bonn pour la COP23.

### Vers de nouveaux partenariats

À travers cet événement, le Syctom a ainsi pu partager son approche croisée du traitement des déchets et de la gestion de l'eau, mais également amorcer de nouvelles collaborations, essentielles pour répondre aux défis d'une économie circulaire. Les temps d'échanges ont ouvert la voie à des rapprochements avec le Partenariat Français pour l'Eau et l'Alliance des mégapoles pour l'eau et le climat. Des projets qui renforcent une dynamique de coopération tournée vers l'extérieur et ouvrent des perspectives nouvelles sur le modèle français de gestion des déchets porté à l'international.

**Directeur de la publication** Jacques Gautier | **Rédacteurs en chef** Martial Lorenzo, Patrice Furé | **Directrice de la communication** Véronique Menseau | **Coordination** Solène Patron, Julien Bieganski | **Crédits photos** Sycotm, l'agence métropolitaine des déchets ménagers / Yevgeniya Abayeva, Stéphane Collin, Thierry Dehesdin, Black Euphoria, Mathieu Génon, Natacha Gonzalez, Bertrand Guigou, Jean-François Humbert, Liza Miri, Didier Raux ; 1R2Com / Capucine Henry ; ADEME / Jean Chiscano ; CNIM / Franck Badaire ; Gévalor ; Groupement IP13 / AIA Architectes ; La Petite Rockette ; Les Ateliers Monique Labbé, architectes / Kreaction ; Neorama / JC Guilloux ; Reichen et Robert & Associés ; RIVED ; SIAAP ; SIPPEREC / Wilfrid Gremillet ; Syelom ; Ville de Boulogne-Billancourt ; Ville de Colombes ; Ville de Nanterre ; Ville de Neuilly-sur-Seine ; Ville de Paris ; Ville de Saint-Mandé / Shutterstock | **Rédaction-Conception-Réalisation** stratéact' | **Imprimé par** Merico Delta Print sur papier Cocoon Silk 100 % recyclé | **Juin 2018**



l'agence  
métropolitaine  
des déchets  
ménagers



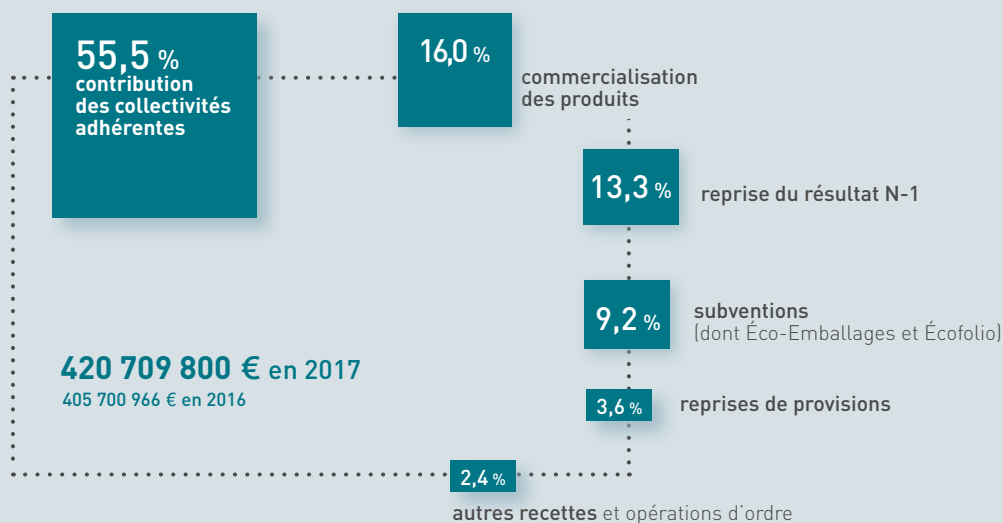
**syc**tom

Rapport  
technique  
et financier

2017

# I FONCTIONNEMENT

## Recettes 2017

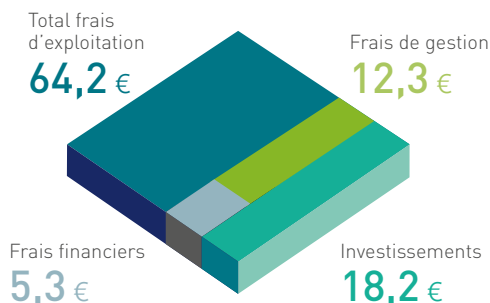


### UNE REDEVANCE INCHANGÉE

En 2017, les tarifs de la redevance des ordures ménagères et objets encombrants et de la part population restent inchangés par rapport à la tarification instaurée par le Sycotom en 2016 (94 €/tonne et 5,6 €/habitant), confirmant ainsi la baisse depuis 2015 (-3,5 % pour le traitement des tonnages d'OM/OE et -12,1 % pour la part population). Les tarifs de la redevance et les soutiens versés au titre de la collecte sélective ainsi que des biodéchets ont également été maintenus, afin d'inciter au développement des performances de tri et de la collecte des déchets alimentaires.

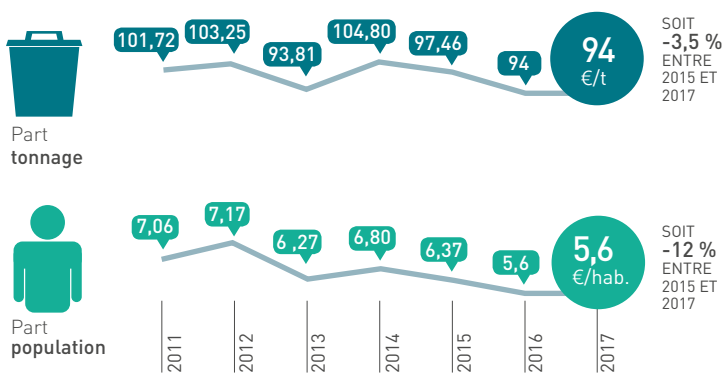
### UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100 €



### ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS

Calculé au prorata de la quantité de déchets apportée au Sycotom et de la population de chaque commune ou intercommunalité.



### REDEVANCES ET SOUTIENS VERSÉS STRUCTURE DES RECETTES

Le produit de la redevance s'est établi à **233,8 M€** en 2017 et les soutiens versés aux adhérents se sont élevés à **7,1 M€**. En 2017, les redevances appelées auprès des adhérents du Sycotom ont représenté **56 %** des recettes de fonctionnement, suivies par la vente de produits (**16 %**) et les soutiens des éco-organismes (**9 %**).

### VENTE DE PRODUITS ET SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES

La vente de produits correspond à la valorisation énergétique (vapeur et électricité) et à la valorisation matière (produits issus du tri de la collecte sélective, des objets encombrants et de l'incinération des ordures ménagères).

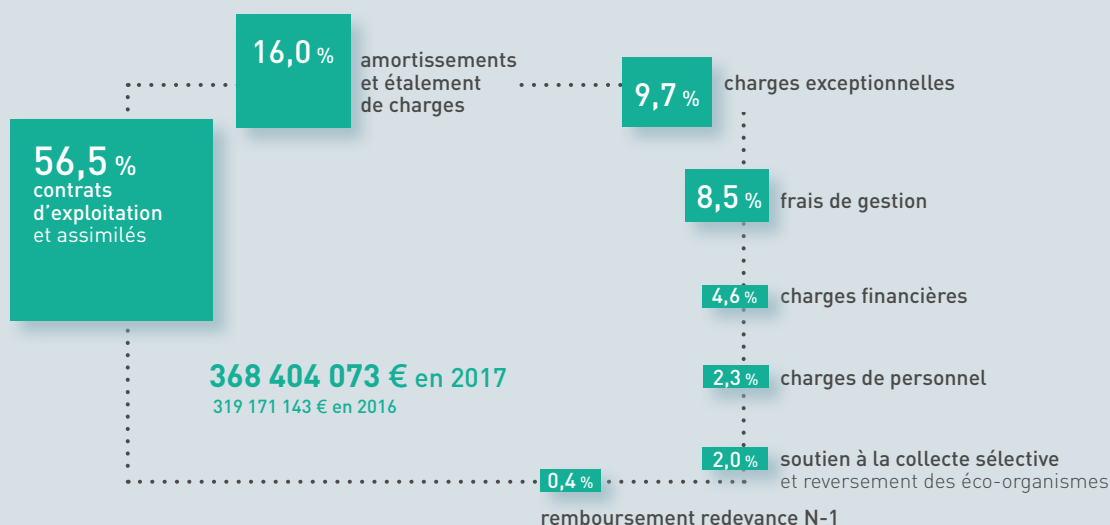
En 2017, les recettes de vapeur et d'électricité ont augmenté (respectivement **+1M€** et **+1,5M€**).

Le poste de valorisation matière (notamment pour les produits de l'incinération des ordures

ménagères et la collecte sélective) est également en forte progression (**23,5 M€** contre **19,2 M€** en 2016), grâce à une croissance des prix de reprise des métaux en particulier, conjuguée à un léger effet volume sur la collecte sélective.

Les soutiens versés par les éco-organismes (Éco-Emballages, Écofolio, Éco-Mobilier et Ocad3E) et les subventions connaissent en revanche une relative stabilité en 2017 (**-0,4 M€**).

## Dépenses 2017



### DES COÛTS D'EXPLOITATION EN HAUSSE

**208 M€**

En 2017, les contrats d'exploitation représentent un montant de 208 M€ (195 M€ en 2016), soit 56,5 % des dépenses de fonctionnement (ou 63 % des dépenses de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles). Les coûts d'exploitation augmentent d'environ 13 M€ par rapport à 2016 (+6,7 %), sous l'effet de la hausse de différents postes : les dépenses de traitement des OE en raison de la progression des tonnages traités ; les dépenses d'enfouissement en raison d'une moindre disponibilité des centres d'incinération privés ; les dépenses de GER ; les dépenses de tri du fait d'une progression du coût moyen à la tonne et des apports en CS des collectivités.

Le traitement en incinération est, quant à lui, à la baisse. Cette diminution s'explique par 3 facteurs conjugués : la baisse de 1€/t de la TGAP, l'augmentation du taux de récupération de la TVA et la légère baisse du tonnage incinéré. Parallèlement, des dépenses nouvelles sont apparues en 2017, en raison du transfert de la compétence des déchèteries par le Syelom.

### CHARGES DE PERSONNEL

**8,6 M€**

Avec un effectif pourvu de 127 agents au 31 décembre 2017, la masse salariale représente de l'ordre de 2 % des dépenses de fonctionnement du Sycotm.

### DES ACTIONS INNOVANTES ET COMPLÉMENTAIRES

**5,4 M€**

- La montée en puissance du programme ambitieux de prévention des déchets et de développement des biodéchets : équipes d'éco-animateurs, actions de sensibilisation auprès des habitants, du grand public (Paris Design Week) ou encore auprès des étudiants (Concours Design Zéro Déchet), développement du compostage à usage collectif ou individuel.
- La montée en charge du programme de solidarité internationale dans le domaine des déchets se traduisant par 12 conventions approuvées par le Comité syndical du Sycotm. Ce programme est réalisé dans le cadre du « 1 % solidaire » instauré par la loi du 7 juillet 2014.

### AMORTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT

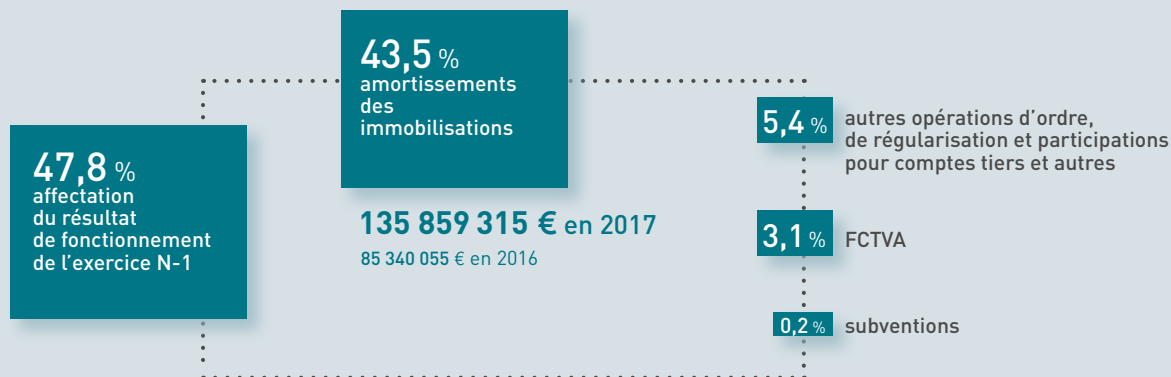
**59,1 M€**

Les amortissements représentent 59,1 M€ en 2017. Ils sont en progression par rapport à 2016 (53,4 M€). Leur niveau élevé (16 % des dépenses de fonctionnement en 2017) assure un autofinancement abondant de la section d'investissement permettant de limiter l'endettement du Sycotm.



# I INVESTISSEMENT

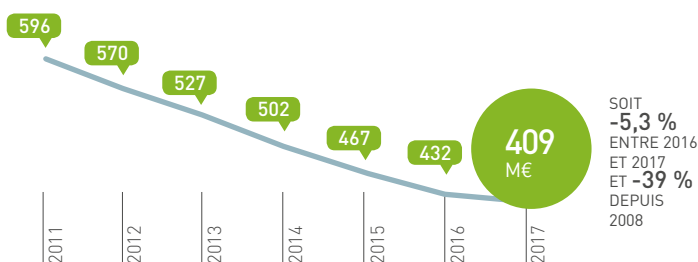
## Recettes 2017



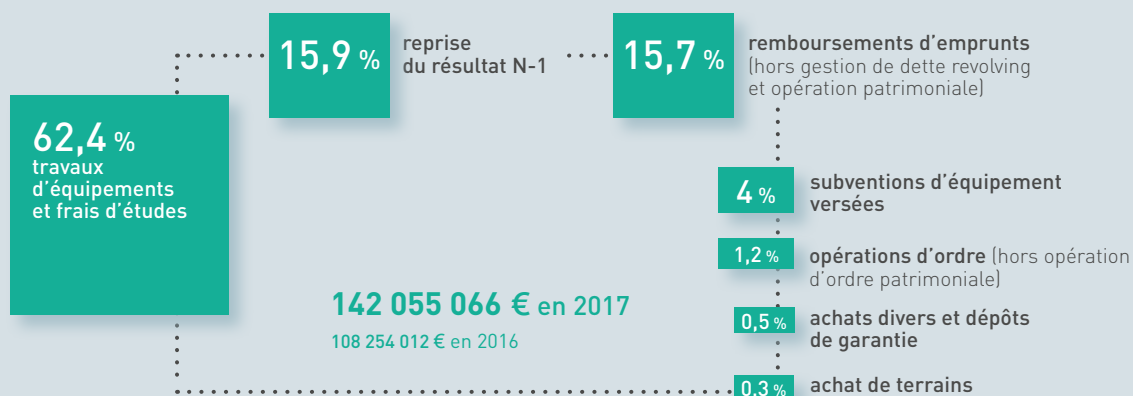
## POURSUITE DU DÉSENDETTEMENT

Le désendettement du Syctom s'est poursuivi en 2017, avec le remboursement annuel du capital (22,3 M€). Les conditions de marché n'ont pas permis de remboursement anticipé en 2017. Au 31 décembre 2017, le stock de la dette s'élevait à 409,3 M€, contre 431,6 M€ au 31 décembre 2016. Le désendettement total du Syctom est de 257,7 M€ depuis 2008.

## ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA DETTE



## Dépenses 2017



## INVESTISSEMENT : LA POURSUITE DES PROJETS ENGAGÉS

**+ 42,3 %**

En 2017, le Syctom a poursuivi le programme d'investissement décliné depuis 2015 (94,5 M€ contre 66,4 M€ en 2016) :

- études pour la reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII ;
- fin des études et attribution des principaux marchés pour le traitement des fumées et pour l'opération de requalification architecturale à Saint-Ouen-sur-Seine ;

- fin des études et commencement des travaux à l'été 2017 pour le centre de tri de collecte sélective à Paris XVII ;
- définition des caractéristiques globales du projet de construction du centre à Romainville/Bobigny ;
- poursuite des travaux d'amélioration continue et de mise en conformité des installations.

## Programme d'investissement par site

### TRAVAUX LIÉS AUX INSTALLATIONS EXISTANTES OU À DE NOUVEAUX PROJETS

en M€ TTC

SITES	NATURE DU PROGRAMME	PÉRIODE DE RÉALISATION	TRAVAUX FINANCÉS EN 2017
ROMAINVILLE	 projet de rénovation de la ligne de tri de collecte sélective et travaux de génie civil	2015-2016	3,74
SAINT-OUEN-SUR-SEINE	 projet d'intégration urbaine du centre - travaux d'aménagements paysagers et architecturaux et de traitement des fumées	2012-2021	24,21
SOLDES D'OPÉRATION (ISSÉANE, PARIS XV)			0
IVRY / PARIS XIII	 projet de centre de valorisation énergétique	2007-2027	31,53
PARIS XVII	 projet de centre de tri de collecte sélective	2010-2019	24,46
AUTRES PROJETS (ROMAINVILLE ET SYCTOM / SIAAP)			3,40
TOTAL			87,34

### TRAVAUX D'AMÉLIORATION CONTINUE ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DU SYCTOM

en M€ TTC

SITES	TRAVAUX FINANCÉS EN 2017
ISSÉANE	2,61
IVRY / PARIS XIII	2,25
NANTERRE	0,52
PARIS XV	0,69
SAINT-OUEN-SUR-SEINE	1,05
SEVRAN	0,04
TOTAL	7,16

**TOTAL GÉNÉRAL DES INVESTISSEMENTS 94,50**

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce document sera soumis au vote du Comité syndical du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lors de sa réunion du 22 juin 2018.

## UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes



3 CENTRES  
D'INCINÉRATION  
AVEC VALORISATION  
ÉNERGÉTIQUE

	CAPACITÉ AUTORISÉE	CAPACITÉ TECHNIQUE	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ISSÉANE	510 000	510 000	501 078
IVRY / PARIS XIII	730 000	700 000	701 615
SAINT-OUEN-SUR-SEINE	650 000	600 000	543 487



QUANTITÉS  
INCINÉRÉES



6 CENTRES DE TRI

			QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
ISSÉANE	30 000	24 000	23 794
IVRY / PARIS XIII	36 000	30 000	28 465
NANTERRE	40 000	40 000	38 355*
PARIS XV	20 000	20 000	18 250
ROMAINVILLE	45 000	45 000	46 500
SEVRAN	20 000**	20 000**	18 568



QUANTITÉS  
RÉCEPTIONNÉES

\* Dont 11781t du SITRU

\*\* Dans le cadre d'un avenant au marché d'exploitation de Sevran, la capacité annuelle autorisée de réception de déchets est passée de 17 000 à 20 000 tonnes de déchets (arrêté préfectoral du 6 janvier 2017).



31 DÉCHÈTERIES

	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
IVRY / PARIS XIII	6 722
ROMAINVILLE	6 498
GENNEVILLIERS	3 982
MEUDON	5 032
NANTERRE	5 395
26 DÉCHÈTERIES MOBILES	2 202



QUANTITÉS  
RÉCEPTIONNÉES

## BILAN ANNUEL GLOBAL

NOMBRE DE COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM 84

NOMBRE D'HABITANTS DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM

Chiffres du nouveau RGP pour l'année 2015 avec l'évolution estimée pour 2017 5 753 331

TONNAGES DE DÉCHETS BRUTS

Ordures ménagères, balayures et déchets verts (en tonnes) 1 881 817  
Réquisitions (en tonnes) 85

COLLECTE SÉLECTIVE (en tonnes)

Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons 184 600  
Verre 0  
Objets encombrants 214 971  
Déchèteries 29 830  
Déchets alimentaires 2 103

REDEVANCES

Part tonnage (en €/t d'ordures ménagères et d'objets encombrants) 94  
Part population (en €/hab.) 5,6

## UNITÉS EXTÉRIEURES UTILISÉES PAR LE SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes



CENTRES D'INCINÉRATION

	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ARGENTEUIL (NOVERGIE)	30 419
CARRIÈRES-SOUS-POISSY (NOVERGIE)	5 800
CARRIÈRES-SUR-SEINE (SUEZ+SITRU)	18 348
MASSY (NOVERGIE)	647
CRETEIL (SUEZ)	1 834
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES (NOVERGIE)	1 767
SARCELLES (SAREN VEOLIA)	36 929
RUNGIS (RIVED EX-SIEVD)	8 429
VILLEJUST (NOVERGIE)	2 318
CENTRES DE SECOURS	7 361



QUANTITÉS  
INCINÉRÉES



CENTRES DE TRI DE CS

	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES*
LE BLANC-MESNIL (PAPREC/SITA)	6 815
CHELLES (GÉNÉRIS)	2 302
GENNEVILLIERS (SITA - TRANSFERT)	7 699
GENNEVILLIERS (PAPREC - TRANSFERT)	1 360
IVRY (DERICHEBOURG - TRANSFERT)	182
LIMEIL (SITA)	2 186
NANTERRE (DERICHEBOURG - TRANSFERT)	67
RUNGIS (RIVED)	2 859
BUC (NICOLLIN - TRANSFERT)	-224



QUANTITÉS  
RÉCEPTIONNÉES\*

CS : collecte sélective

\* Pour les centres de transfert : quantités réceptionnées = entrant - sortant



CENTRES DE TRI DES OE

	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
BONNEUIL (TAÏS)	6 549
BUC (NICOLLIN)	10 965
CHÂTILLON (TAÏS)	7 784
LA COURNEUVE (PAPREC)	43 334
GENNEVILLIERS (PAPREC)	7 696
GENNEVILLIERS (SITA)	31 577
IVRY (CEMEX)	30 129
NOISY (DRT)	39 626
PIERREFITTE (CDFI)	5 512
GENNEVILLIERS (PAPREC)	OE chantier: 23 005
IVRY (CEMEX)	OE chantier: 12 736



QUANTITÉS  
RÉCEPTIONNÉES

OE : objets encombrants



INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS  
DANGEREUX OU NON DANGEREUX

	QUANTITÉS
ISDD VILLEPARISIS (SUEZ)	Refiom : 44 093
ISDND BOUQUEVAL (REP)	24 381
ISDND CLAYE-SOUILLY (REP)	62 967
ISDI CLAYE-SOUILLY (REP)	5 189
ISDI (MARCHÉS PRIVÉS OE)	4 206
AUTRES ISDND (MARCHÉS PRIVÉS)	60 698



QUANTITÉS

## INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au Sycptom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Marchés publics

Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du Sycptom (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2017 – hors provisions) **309,1 M€**

Modalités de financement du service global de traitement Contribution des collectivités, aides Éco-Emballages à la collecte sélective, vente de produits

Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés sans objet

Montant annuel des principales prestations de traitement rémunérées sur contrat (hors GER) **226,8 M€ TTC**

Montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors opérations patrimoniales) **510,5 M€ TTC**

Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés sans objet

Reversement au titre de la collecte sélective Soutiens Sycptom **2,3 M€**  
Reversements liés au verre **2,8 M€**

Montant détaillé des aides perçues d'organismes agréés Éco-Emballages **31,1 M€**  
Ecofolio **3,9 M€**  
OCAD3E **0,1 M€**  
Éco-Mobilier **3,5 M€**

## VALORISATION

### VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE

#### ÉNERGIE ET MATÉRIAUX ISSUS DE L'INCINÉRATION

Électricité (EN MWh)	138 878
Vapeur (EN MWh)	2 637 654
Mâchefers (EN TONNES)	308 947
Ferreux (EN TONNES)	36 858
Non-ferreux (EN TONNES)	2 829

#### RECYCLAGE DES MULTIMATÉRIAUX (EN TONNES)

Plastiques, papiers, cartons, acier et aluminium, petit électroménager	133 975
	142 670 avec le SITRU

#### RECYCLAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS (EN TONNES)

Bois, ferrailles, gros cartons	133 959
--------------------------------	---------

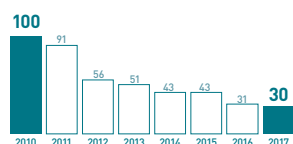
#### DÉCHÈTERIES (EN TONNES)

COMPOSTAGE (EN TONNES)	1 766
------------------------	-------

## ENFOUISSEMENT

ISDND (EN TONNES)	148 046
-------------------	---------

INDICE DE RÉDUCTION des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage Base 100 en 2010



## RECETTES DE VALORISATION MATIÈRE

en M€ HT

### ISSUES DU TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET DES OBJETS ENCOMBRANTS

Journaux/magazines	4,7
Emballages plastiques	1,7
Cartons et EMR	6,9
Gros de magasin	1,2
Acier	0,3
Ferrailles et non-ferreux issus des OE	1,3
Verre	2,9
Bois	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>19,0</b>

### ISSUES DE L'INCINÉRATION

Ferrailles	1,5
Non-ferreux	2,0
<b>TOTAL</b>	<b>3,5</b>

**TOTAL 22,5**

## RECETTES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

en M€ HT

### ISSUES DE L'INCINÉRATION

Vente de vapeur (Isséane et Ivry / Paris XIII)	33,6
Vente de vapeur (Saint-Ouen-sur-Seine)	23,5
Vente d'électricité (Isséane et Ivry / Paris XIII)	5,3
Vente d'électricité (Saint-Ouen-sur-Seine)	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>62,8</b>

## MEURES PRISES DANS L'ANNÉE POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES RISQUES PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT

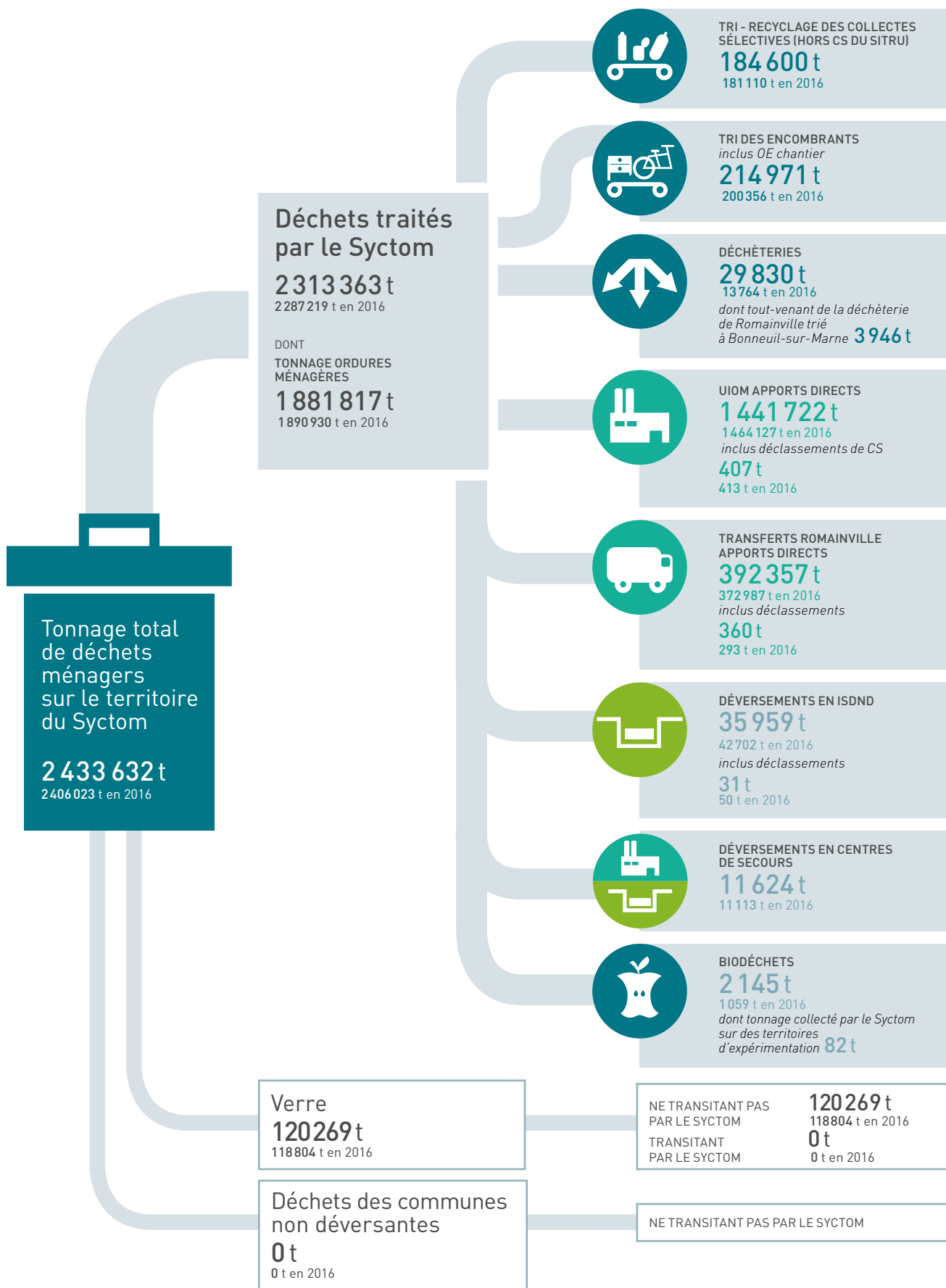
### Amélioration continue et sécurité des installations du Sycptom

- Lancement des études de projet et rédaction du cahier des charges des travaux d'amélioration du réseau incendie du centre à Ivry/Paris XIII
- Poursuite de la participation au groupe de travail de l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle « Culture de sécurité des processus industriels » (6 réunions au courant de l'année)
- Achèvement des travaux de métallerie liés à la conformité machines pour les centres à Sevran et Nanterre
- Lancement des travaux de métallerie liés à la directive machines pour le centre à Saint-Ouen-sur-Seine
- Poursuite des travaux de sécurisation et d'amélioration des conditions de travail du quai de déchargement du centre à Saint-Ouen-sur-Seine
- Lancement de travaux d'installation de vidéoprotection sur le quai de déchargement du centre à Saint-Ouen-sur-Seine
- Lancement d'un diagnostic relatif à la gestion des accès, véhicules, piétons, aux sites d'exploitation
- Lancement d'un marché d'assistance pour l'amélioration du réseau incendie du centre Isséane

### Contrôle des rejets au milieu

- Modernisation de l'UVE à Saint-Ouen-sur-Seine :
  - Attribution des deux derniers marchés de travaux et réalisation des fondations des nouveaux équipements de traitement des fumées.
  - Traitement des effluents industriels : attribution du marché de conception réalisation et lancement des études d'exécution.
- Poursuite du diagnostic odeur du centre à Saint-Ouen-sur-Seine initié en 2016 et établissement d'un plan d'action pour limiter les nuisances odorantes.
- Poursuite des campagnes de mesures semestrielles (menées par le Sycptom) des rejets à la cheminée des UVE.

# RÉPARTITION DES TONNAGES DANS LES DIFFÉRENTS CENTRES DE TRAITEMENT EN 2017




CENTRES SYCTOM	<b>161 406 t</b> 157 564 t en 2016
CENTRES EXTÉRIEURS	<b>23 194 t</b> 23 546 t en 2016
CENTRES SYCTOM	<b>0 t</b> 0 t en 2016
CENTRES EXTÉRIEURS	<b>218 913 t</b> 204 796 t en 2016
DÉCHÈTERIES DU SYCTOM	<b>25 883 t</b> 9 324 t en 2016
UIOM SYCTOM	<b>1 369 379 t</b> 1 379 882 t en 2016
UIOM EXTÉRIEURES	<b>63 428 t</b> 79 488 t en 2016
ISDND	<b>8 915 t</b> 4 756 t en 2016
UIOM SYCTOM	<b>315 227 t</b> 291 513 t en 2016
UIOM EXTÉRIEURES	<b>38 162 t</b> 51 430 t en 2016
ISDND	<b>39 029 t</b> 29 480 t en 2016
APPORTS DIRECTS <i>déclassements</i>	<b>35 928 t</b> 42 652 t en 2016 31 t 50 t en 2016
UIOM SYCTOM	<b>1 725 t</b> 1 352 t en 2016
UIOM EXTÉRIEURES	<b>8 332 t</b> 2 905 t en 2016
ISDND	<b>1 567 t</b> 6 856 t en 2016
COMPOSTAGE OU MÉTHANISATION <i>déclassements</i>	<b>2 103 t</b> 1 059 t en 2016 42 t 0 t en 2016
UIOM EXTÉRIEURES	<b>0 t</b> 0 t en 2016
ISDND	<b>0 t</b> 0 t en 2016


RECYCLAGE (INCLUS STOCK AVAL)	<b>133 975 t</b> 132 230 t en 2016
VARIATION DE STOCK EN AMONT	<b>70 t</b> -147 t en 2016
REFUS INCINÉRÉS	<b>46 051 t</b> 43 322 t en 2016
REFUS MIS EN ISDND	<b>4 504 t</b> 5 705 t en 2016
VALORISATION <i>dont valorisation en chaufferie</i>	<b>133 959 t</b> 125 151 t en 2016 <b>10 459 t</b> 0 t en 2016
REFUS INCINÉRÉS	<b>22 781 t</b> 15 604 t en 2016
REFUS MIS EN ISDND	<b>57 969 t</b> 64 042 t en 2016
VALORISATION	<b>19 227 t</b> 8 068 t en 2016
REFUS INCINÉRÉS	<b>1 357 t</b> 1 255 t en 2016
REFUS MIS EN ISDND	<b>5 300 t</b> 0 t en 2016
MÂCHEFERS ÉVACUÉS	<b>308 947 t</b> 321 551 t en 2016
FERREUX VENDUS	<b>36 858 t</b> 34 665 t en 2016
NON-FERREUX VENDUS	<b>2 829 t</b> 2 832 t en 2016
REFIOM	<b>44 849 t</b> 43 390 t en 2016
ÉLECTRICITÉ VENDUE	<b>138 878 MWh</b> 146 418 MWh en 2016
VAPEUR AUTRE	<b>1 836 MWh</b> 41 300 MWh en 2016
VAPEUR VENDUE (CPCU)	<b>2 637 654 MWh</b> 2 666 763 MWh en 2016
AMENDEMENT ORGANIQUE (DIGESTAT ET/OU COMPOST)	<b>1 766 t</b> 944 t en 2016
REFUS INCINÉRÉ	<b>97 t</b> 61 t en 2016
RECYCLAGE	<b>120 269 t</b> 118 804 t en 2016



**Total valorisation matière**  
**747 370 t**  
744 245 t en 2016  
SOIT  
**30,8 %** des déchets  
DONT  
 MÂCHEFERS  
 FERREUX  NON-FERREUX  
**308 947 t**  
321 551 t en 2016



**Total valorisation énergétique**  
ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSÉMENTS + REFUS DE TRI  
**1 876 996 t**  
1 866 850 t en 2016  
SOIT  
**62,9 %** des déchets\*



**Total enfouissement Sycatom en ISDND**  
ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSÉMENTS  
**85 470 t**  
83 795 t en 2016  
ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSÉMENTS + REFUS DE TRI  
**153 243 t**  
153 542 t en 2016  
SOIT  
**6,3 %** des déchets

\* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique. Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

# I COÛTS DE TRAITEMENT

## 2017



### Coût par flux de déchets et mode de traitement (en M€)

	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	BIODÉCHETS
<b>Tonnages traités</b>	<b>1 857 511</b>	<b>87 348</b>	<b>184 600**</b>	<b>218 913</b>	<b>29 830</b>	<b>2 063***</b>
Marchés et charges d'exploitation *	155,0	8,3	46,5	27,4	5,5	0,4
Récupération de TVA	-2,0	-0,1	-3,7	-0,4	-0,1	-0,0
Amortissement/Frais financiers	63,7	0,5	10,2	-	-	-
<b>COÛT COMPLET DE TRAITEMENT</b>	<b>216,7</b>	<b>8,6</b>	<b>53,0</b>	<b>27,0</b>	<b>5,4</b>	<b>0,3</b>
Recettes de vente de matières	3,9	-	14,2	1,9	0,1	-
Soutiens des éco-organismes conservés par le Sycotom	13,2	-	19,2	2,0	0,1	-
Autres recettes (ex. énergie pour l'incinération)	67,2	-	1,9	-	0,1	-
<b>TOTAL RECETTES PROPRES</b>	<b>84,3</b>	<b>-</b>	<b>35,4</b>	<b>4,0</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>
<b>COÛT NET DE TRAITEMENT</b>	<b>132,4</b>	<b>8,6</b>	<b>17,6</b>	<b>23,0</b>	<b>5,2</b>	<b>0,3</b>
	71 €/t	99 €/t	96 €/t	105 €/t	174 €/t	166 €/t
Soutiens/reversements opérés par le Sycotom au profit des adhérents	4,0	0,1	5,7	2,0	0,0	0,1
Soutiens et recettes matière perçues par le Sycotom pour le compte des adhérents	-	-	5,2	2,0	0,0	-
<b>COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN</b>	<b>4,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>
	2 €/t	1 €/t	3 €/t	0 €/t	0 €/t	30 €/t
<b>COÛT NET GLOBAL (traitement et soutien)</b>	<b>136,4</b>	<b>8,7</b>	<b>18,2</b>	<b>23,0</b>	<b>5,3</b>	<b>0,4</b>
	73 €/t	100 €/t	98 €/t	105 €/t	174 €/t	196 €/t

\* prestations de traitement, de transfert, taxes, gros entretien réparation, loyers, traitement des refus et déclassement

\*\* hors tonnages reçus du SITRU au centre de tri à Nanterre

\*\*\* hors tonnages et coûts liés à l'expérimentation

### Éléments notables expliquant l'évolution constatée en 2017

- Initié en 2016 pour des tonnages alors très modestes, le traitement des biodéchets monte en puissance.
- Le coût de traitement de la collecte sélective augmente sous l'effet de la progression des amortissements liés aux travaux sur le centre de tri à Romainville réceptionnés tout début 2016 et dont l'amortissement démarre donc en 2017.
- Les travaux sur le centre de transfert à Romainville et leur amortissement impactent surtout le coût d'enfouissement, l'impact sur l'incinération ramené à la tonne est plus modeste.
- Le coût net de traitement des déchèteries augmente fortement en raison de l'intégration des déchèteries des Hauts-de-Seine.
- Le coût net du traitement par incinération diminue du fait de la baisse de la TGAP et d'une bonne progression de l'ensemble des recettes.
- La progression de 9 M€ du coût global (soit + 4 €/t et +2 €/hab.) s'explique principalement par la prise en charge des déchèteries des Hauts-de-Seine, la progression des amortissements (Romainville), ainsi que l'augmentation des charges de structure et des dépenses de prévention/expérimentation.

## 2017

### Coût tous flux confondus (OM/CS/OE/déchèterie)

	COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ****	POPULATION INSEE 2014
	M€	€/tonne	€/hab.
		2 296 753	5 725 612
Coût complet****	305,9	133	53
Total recettes propres	123,8	54	22
<b>COÛT NET DE TRAITEMENT</b>	<b>182,0</b>	<b>79</b>	<b>32</b>
<b>COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN</b>	<b>4,7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
+ Charges de structure	18,2	8	3
+ Prévention	4,7	2	1
<b>COÛT NET GLOBAL</b>	<b>209,7</b>	<b>91</b>	<b>37</b>

\*\*\*\* hors doubles comptes tels que par exemple certains refus de tri qui entrent dans les colonnes incinération et tri CS ou tri OE

2016



2015



INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE
1 864 357	81 472	181 110	204 804	13 764
154,6	7,0	43,4	25,0	2,0
-1,4	-0,1	-3,4	-0,3	-0,0
63,5	0,1	7,2	-	-
216,6	7,0	47,3	24,7	2,0
2,7	-	13,1	1,5	0,1
12,9	-	18,6	1,5	0,1
63,4	-	1,9	-	-
79,0	-	33,7	3,1	0,1
137,7	7,0	13,6	21,6	1,8
74 €/t	86 €/t	75 €/t	106 €/t	133 €/t
3,8	0,1	5,4	1,5	0,0
-	-	5,0	1,5	0,0
3,8	0,1	0,4	-	-
2 €/t	1 €/t	2 €/t	0 €/t	0 €/t
141,5	7,1	13,9	21,6	1,8
76 €/t	87 €/t	77 €/t	106 €/t	133 €/t

INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE
1 808 099	130 560	179 581	184 545	15 548
159,7	12,6	48,0	20,8	2,1
-1,5	-0,1	-3,8	-0,2	-0,0
62,9	0,3	7,3	-	-
221,1	12,7	51,5	20,6	2,0
3,4	-	12,7	1,5	0,1
12,7	-	17,8	1,4	0,1
44,6	-	-	-	-
60,7	-	30,4	2,9	0,2
160,4	12,7	21,0	17,7	1,8
89 €/t	97 €/t	117 €/t	96 €/t	119 €/t
3,0	0,1	29,2	1,4	0,0
-	-	4,6	1,4	0,0
3,0	0,1	24,6	-	-
2 €/t	1 €/t	137 €/t	0 €/t	0 €/t
163,4	12,8	45,6	17,7	1,8
90 €/t	98 €/t	254 €/t	96 €/t	119 €/t

2016		
COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ****	POPULATION INSEE 2013
	2 287 219	5 711 843
M€	€/tonne	€/hab.
292,6	128	51
115,8	51	20
176,8	77	31
4,3	2	1
16,7	7	3
2,7	1	0
200,4	88	35

2015		
COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ****	POPULATION INSEE 2012
	2 274 887	5 700 366
M€	€/tonne	€/hab.
303,2	133	53
94,2	41	17
209,0	92	37
27,7	12	5
14,4	6	3
1,0	0	0
252,2	111	44

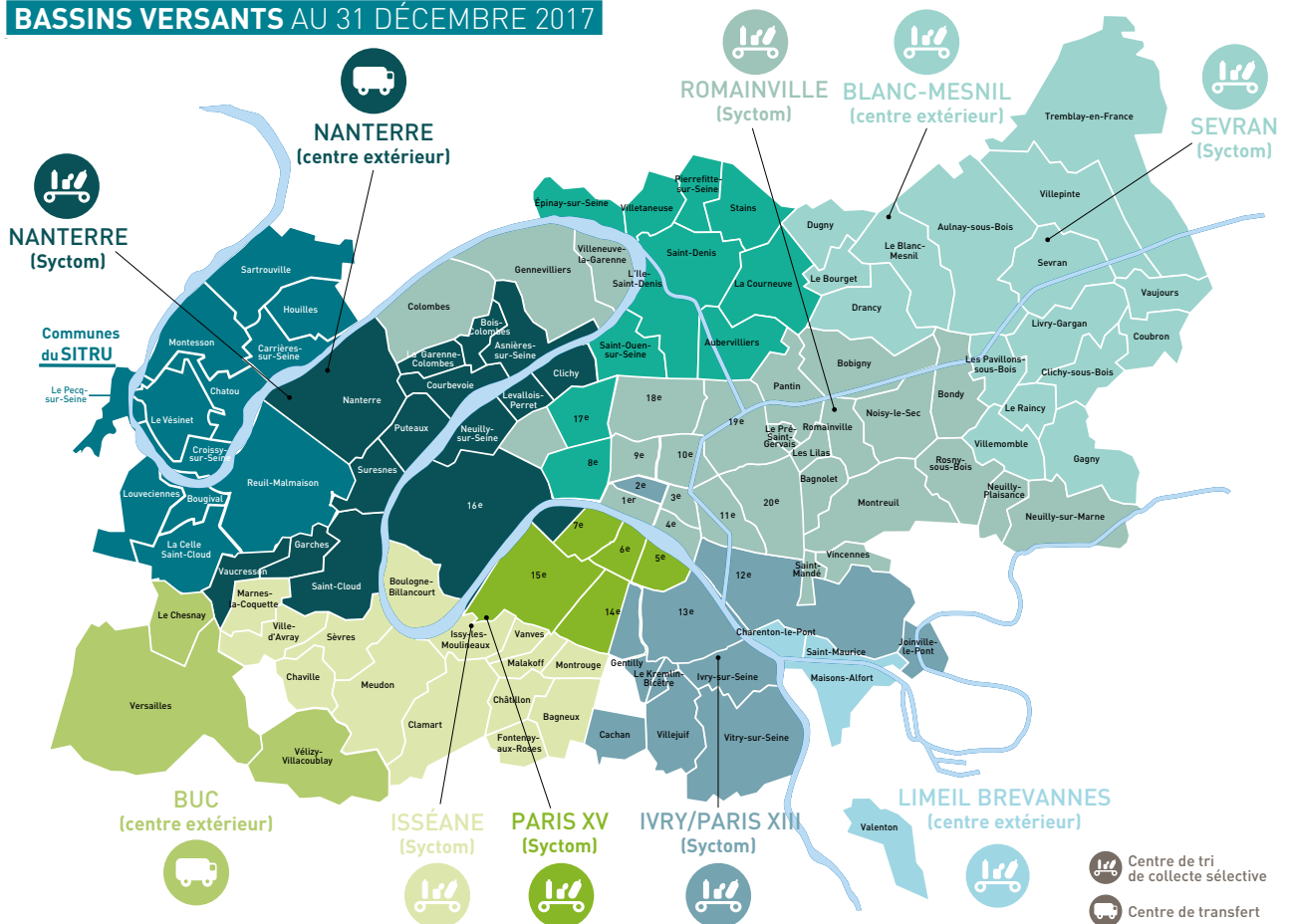
## Quelques éléments de méthodologie

- La politique de soutien aux collectivités (éloignement, accueil, reversement éco-emballage, reversement éco-mobilier) est mise en évidence car elle ne peut être assimilée à une dépense de traitement classique.
- Le calcul des coûts est le résultat d'une analyse qui opère des retraitements afin que les données présentées dégagent les tendances les plus fiables possibles. Il n'est donc pas le reflet exact de la comptabilité.
- À titre d'exemple, le dernier exercice présenté fait l'objet sur certains points d'une estimation au plus proche de la réalité. D'une année sur l'autre, les données définitives peuvent être substituées aux valeurs estimées.



# I COLLECTE SÉLECTIVE

## BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2017



## RÉPARTITION DES TONNAGES 2017



### CENTRES DE TRI DU SYCTOM













Centre de tri	Réceptionnés (inclus les déclassements)	Triés	Variations de stock amont	Variations de stock aval	Tonnages valorisés	Exploitants
ISSÉANE	23 794	23 767	-35	120	17 229	TSI
IVRY / PARIS XIII	28 465	28 274	0	0	17 021	SUEZ
NANTERRE (APPORTS SYCTOM)	26 574	26 457	-100	320	19 339	VEOLIA PROPRETÉ
NANTERRE (APPORTS SITRU)	11 782	11 782	0	0	8 695	VEOLIA PROPRETÉ
PARIS XV	18 250	18 247	50	-135	14 999	COVED
ROMAINVILLE	46 500	46 140	125	280	37 235	URBASER
SEVRAN	18 568	18 521	30	-50	12 701	IHOL

### CENTRES DE TRI EXTÉRIEURS

BUC (TRANSFERT)	-224	-224	0	0	0	NICOLLIN
CHELLES	2 302	2 302	0	0	1 397	GÉNÉRIS
GENNEVILLIERS / LE BLANC-MESNIL / LIMEIL (TRI + TRANSFERT)	18 061	18 011	0	0	12 534	PAPREC/SUEZ
IVRY DERICH (TRANSFERT)	182	182	0	0	0	DERICHEBOURG
NANTERRE DERICH (TRANSFERT)	67	64	0	0	0	DERICHEBOURG
RUNGIS	2 859	2 859	0	0	1 519	RIVED (EX-SIEVD)
<b>TOTAL</b>	<b>197 180</b>	<b>196 382</b>	<b>70</b>	<b>535</b>	<b>142 670</b>	

**FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES**

en tonnes

	TONNAGES SYCTOM 2017	DESTINATION	DEVENIR	TRANSPORT
 <b>JOURNAUX REVUES MAGAZINES</b>	<b>50 430</b>	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne 76	<b>PAPIER JOURNAL</b>	90 % fluvial (péniche ou conteneurs) Le reste en routier
 <b>Emballages ménagers recyclables (EMR) carton brun + cartonnets</b>	<b>50 109</b>	Papeteries Europac 76 Saica 02 Emin Leydier 10	<b>CARTON BRUN, PAPIER POUR ONDULÉ</b>	40% de transport fluvial (péniche), le reste en routier
 <b>GROS DE MAGASIN (mélange de papiers)</b>	<b>14 138</b>	Cartonneries de Gondardennes ou RenoDiMedici 62	<b>CARTON ONDULÉ OU PLAT</b>	Routier
 <b>EMBALLAGES LÉGERS ALIMENTAIRES (ELA)</b>	<b>1 290</b>	Papeterie Georgia Pacific 45 Nova Tissue 88	<b>PAPIER D'HYGIÈNE ET DOMESTIQUE</b>	Routier
 <b>FLACONNAGES PLASTIQUES EN PET</b>	<b>8 694</b>	Majoritairement usine FPR Limay 78 et proche Europe	<b>GRANULÉS ENTRANT DANS LA COMPOSITION DES BOUTEILLES</b>	Transport fluvial (péniches) après regroupement des flux à Gennevilliers pour Limay, le reste en routier
 <b>FLACONNAGES PLASTIQUES EN PEHD</b>	<b>3 138</b>	Usines Neufchâteau 88 Matière plastique de Bourgogne MPB 71 Lunen D	<b>PRODUITS DIVERS EN PLASTIQUE (tuyaux assainissement, arroseurs,...)</b>	Routier
 <b>EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE (PE, PP, PS)</b>	<b>606</b>	Surtri à Rennes ou MPB 71 puis recyclage à Neufchâteau 88 MPB 71 Lunen D		
 <b>FILMS ET HOUSSES EN PEBD</b>	<b>1 028</b>	Différents recycleurs, parfois après surtri par Paprec au Blanc-Mesnil	<b>FILMS PLASTIQUES OBJETS DIVERS EN PLASTIQUE</b>	Routier
 <b>ALUMINIUM ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE</b>	<b>493</b>	Usine Regeal-Affimet à Compiègne 60 Usine Alunova Allemagne (pour le flux de petits aluminiums expérimentaux de Nanterre)	<b>ALUMINIUM UTILISÉ POUR COULER DIVERSES PIÈCES (secteur automobile notamment)</b>	Routier
 <b>ALUMINIUM ISSU DES MÂCHEFERS</b>	<b>2 667</b>	Usine GALLOO à Halluin Belgique	<b>ALUMINIUM UTILISÉ POUR COULER DIVERSES PIÈCES (secteur automobile notamment)</b>	Routier
 <b>ACIER ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE</b>	<b>2 809</b>	Usine Arcelor à Dunkerque 59		
 <b>ACIER ISSU DES MÂCHEFERS</b>	<b>35 238</b>	Grosses ferrailles : repris par GALLOO IDF à Bonneuil s/Marne 94 Petites ferrailles : repris par GALLOO Metal ou autres sous-traitants Belgique et 59	<b>PRODUITS EN ACIER</b>	Routier

**Déchèteries**

DÉCHÈTERIES	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
26 DÉCHÈTERIES MOBILES	<b>2202</b>	<b>1318</b>	SUEZ
GENNEVILLIERS	<b>3982</b>	<b>2160</b>	SUEZ
IVRY / PARIS XIII	<b>6722</b>	<b>5365</b>	SUEZ
NANTERRE	<b>5395</b>	<b>2879</b>	SUEZ
MEUDON	<b>5032</b>	<b>2682</b>	SUEZ
ROMAINVILLE	<b>6498</b>	<b>2552*</b>	Urbaser environnement
<b>TOTAL</b>	<b>29831</b>	<b>16956</b>	

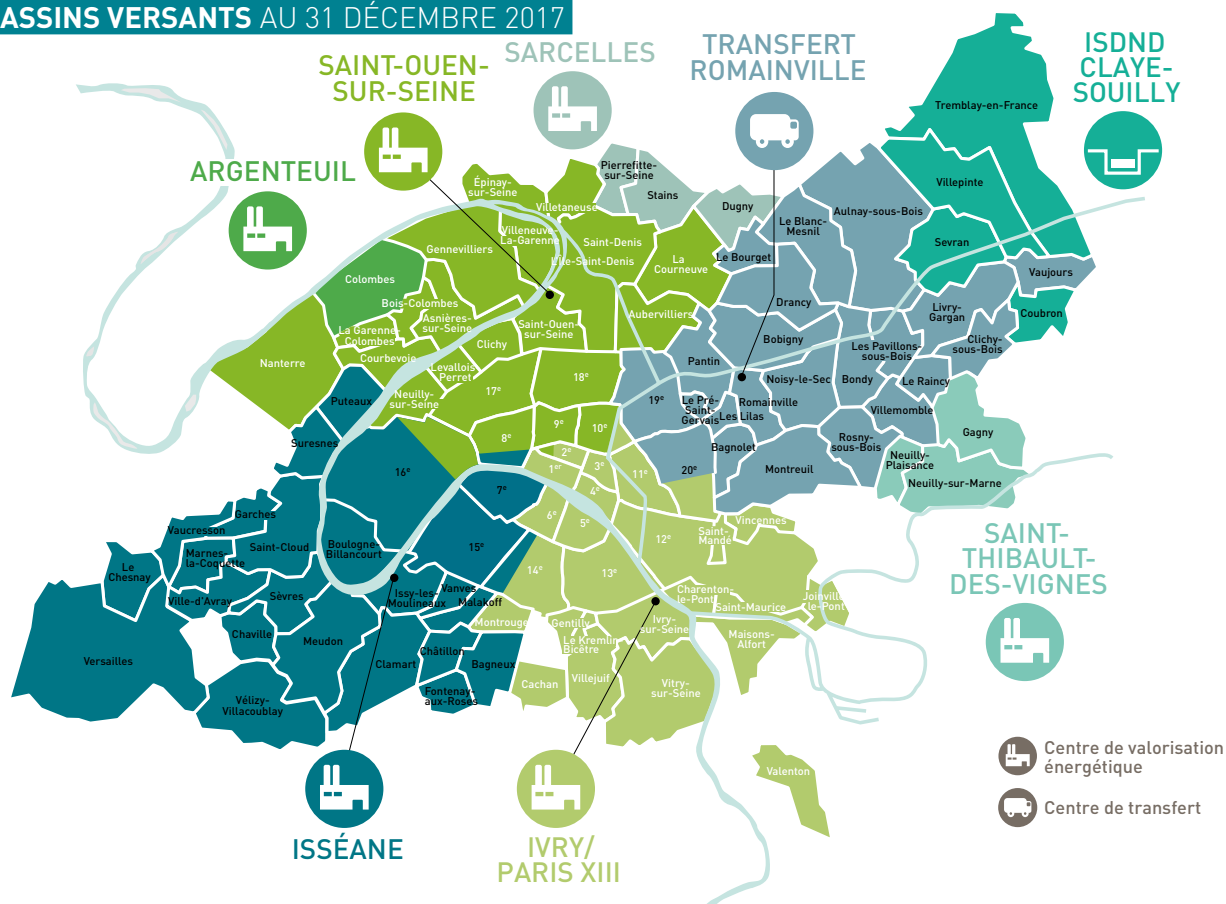
\* Le tout-venant de la déchèterie à Romainville est ensuite trié dans un centre d'OE. Les tonnages valorisés issus de ce tri ne sont pas comptabilisés ici.

**Biodéchets**


SITES DE RÉCEPTION (VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES)	TONNAGES COLLECTÉS				
	PAR LA VILLE DE PARIS	PAR MOULINOT	PAR SUEZ	TOTAL ENTRANT	MÉTHA- NISATION COMPOS- TAGE
Saint-Denis (SARVAL)	948			<b>948</b>	<b>948</b>
Villeneuve- Saint-Georges (VEOLIA PROPRÉTÉ)	1074		34	<b>1108</b>	<b>1108</b>
Noisy-le-Sec (MOULINOT)	0	47		<b>47</b>	<b>45</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2022</b>	<b>47</b>	<b>34</b>	<b>2103</b>	<b>2101</b>

# I ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

## BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2017



## RÉPARTITION DES TONNAGES 2017

### VALORISATION



UNITÉS D'INCINÉRATION



TONNAGES INCINÉRÉS



Vapeur vendue (EN MWh)



Électricité vendue (EN MWh)



Mâchefers (EN TONNES)



Ferreux (EN TONNES)



Non-ferreux (EN TONNES)

EXPLOITANTS

UNITÉS D'INCINÉRATION	TONNAGES INCINÉRÉS	Vapeur vendue (EN MWh)	Électricité vendue (EN MWh)	Mâchefers (EN TONNES)	Ferreux (EN TONNES)	Non-ferreux (EN TONNES)	EXPLOITANTS
ISSÉANE	501 078	728 689	46 497	80 245	10 187	885	TSI
IVRY / PARIS XIII	701 615	853 774	75 598	116 229	14 816	963	IP13
SAINT-OUEN-SUR-SEINE	543 487	1 055 191	8 323	92 709	10 235	819	TIRU
<b>TOTAL CENTRES SYCTOM</b>	<b>1 746 180</b>	<b>2 637 654</b>	<b>130 418</b>	<b>289 183</b>	<b>35 238</b>	<b>2 667</b>	
ARGENTEUIL*	30 419	1 836	7 818	7 594	477	58	NOVERGIE
CARRIÈRES-SOUS-POISSY	5 800	0	0	859	31	6	NOVERGIE
CARRIÈRES-SUR-SEINE*	18 348	0	0	2 936	0	0	NOVERGIE
CRÉTEIL	1 834	0	0	273	42	17	
SAINT-THIBAULT	1 767	0	642	353	104	29	NOVERGIE
SARCELLES*	36 929	0	0	5 909	815	42	SAREN (Veolia)
MASSY	647	0	0	126	6	0	NOVERGIE
RUNGIS	8 429	0	0	1 349	99	4	RIVED (EX-SIEVD)
VILLEJUST	2 318	0	0	366	15	3	NOVERGIE
CENTRES DE SECOURS	7 361	0	0	0	33	4	
<b>TOTAL CENTRES PRIVÉS</b>	<b>113 850</b>	<b>1 836</b>	<b>8 460</b>	<b>19 765</b>	<b>1 620</b>	<b>162</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 860 030**</b>	<b>2 639 490</b>	<b>138 878</b>	<b>308 947</b>	<b>36 858</b>	<b>2 829</b>	

\* Pour les UIOM extérieures, le tonnage indiqué correspond au tonnage incinéré pour le compte du Syctom.

\*\* Ce tonnage prend en compte les déchets réellement incinérés, hors variation du niveau de fosse des UIOM du Syctom.

## Contrôle des rejets atmosphériques des centres d'incinération avec valorisation énergétique du Sycotm



	NATURE DES REJETS								
	Concentrations en mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub>								
	Poussières	Acide chlorhydrique	Acide fluorhydrique	Dioxyde de soufre	Oxydes d'azote	Cadmium + thallium	Mercur	Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	Dioxines et furanes (en ng/Nm <sup>3</sup> )**
Valeurs limites d'émission applicables depuis le 28/12/2005 Arrêté ministériel du 20/09/2002	10	10	1	50	200 (80)*	0,05	0,05	0,5	0,1
<b>IVRY / PARIS XIII</b>									
mars	4,2	1,6	0,08	23	59	0,002	0	0,13	0,009
avril (Sycotm)	4,3	1,3	0,06	22	79	0,007	0,001	0,15	0,004
septembre	2,9	0,8	0,09	23	55	0,002	0	0,03	0,004
octobre (Sycotm)	3,2	2	0,09	25	50	0,003	0,001	0,19	0,002
<b>SAINT-OUEN-SUR-SEINE</b>									
janvier	0,7	0,9	0,01	5	59	0,001	0,0005	0,03	0,002
mai (Sycotm)	1,3	1,8	0,03	14	49	0,002	0,004	0,08	0,011
août	1,5	0,6	0,04	5	47	0,001	0,0001	0,09	0,016
septembre (Sycotm)	0,4	0,7	0,04	3	61	0,001	0,00001	0,11	0,002
novembre (Sycotm)	1,7	0,8	0,04	11	58	0,002	0,005	0,14	0,015
<b>ISSÉANE</b>									
février	1,8	1,5	0,04	1,4	30	0,0001	0,0001	0,02	0,009
juin (Sycotm)	0,2	4,5	0,07	3,6	43	0,0001	0,0004	0,03	0,004
juin	0,6	2,4	0	6,5	21	0,0011	0,0085	0,03	0,002
juillet	0,2	1,9	0	4,1	42	0	0,002	0,04	0,008
octobre	0,3	1,2	0,028	3	42	0,000001	0,0004	0,02	0,014
novembre (Sycotm)	0,6	2,7	0,009	5,1	41	0,000002	0,002	0,04	0,012

\* Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm<sup>3</sup> (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm<sup>3</sup>). Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry / Paris XIII et à Saint-Ouen-sur-Seine. À Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm<sup>3</sup>.

\*\* ng/Nm<sup>3</sup> = nanogramme (milliardième de gramme) par mètre cube.

## Déchets déversés dans les installations de stockage

en tonnes

REFIOM DIRIGÉS VERS LES ISDD	
<b>VILLEPARISIS (CONTRAT SYCTOM)</b> <i>en provenance de</i>	
UIOM à Ivry / Paris XIII	17 447
UIOM à Issy	14 985
UIOM à Saint-Ouen-sur-Seine	11 661
<b>TOTAL ISDD</b>	<b>44 093</b>
<b>DÉCHETS INERTES DIRIGÉS VERS LES ISDI</b>	
<b>CLAYE-SOUILLY (CONTRAT SYCTOM)</b>	
Gravats de la déchèterie d'Ivry	3 409
Gravats de la déchèterie de Romainville	1 780
<b>TOTAL</b>	<b>5 189</b>
<b>CENTRE HORS CONTRAT SYCTOM</b>	
Gravats marchés privés OE	4 206
<b>TOTAL ISDI</b>	<b>9 395</b>

DÉCHETS NON DANGEREUX DIRIGÉS VERS LES ISDND	
<b>BOUQUEVAL (CONTRAT SYCTOM)</b>	
OM du centre de Romainville	23 029
OM des centres de secours	1 352
<b>TOTAL</b>	<b>24 381</b>
<b>CLAYE-SOUILLY (CONTRAT SYCTOM)</b>	
OM issues des apports directs	35 928
OM du centre de Romainville	16 738
OM UIOM Ivry	629
OM UIOM Saint-Ouen-sur-Seine	5 466
OM de l'UVE Isséane	733
OM des centres de secours	216
Refus CS et déclassements du centre de tri à Sevran	3 258
<b>TOTAL</b>	<b>62 967</b>
<b>TOTAL ISDND (contrat Sycotm)</b>	<b>87 348</b>

REFIOM : Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères  
ISDD : Installation de stockage de déchets dangereux  
ISDI : Installation de stockage de déchets inertes  
ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

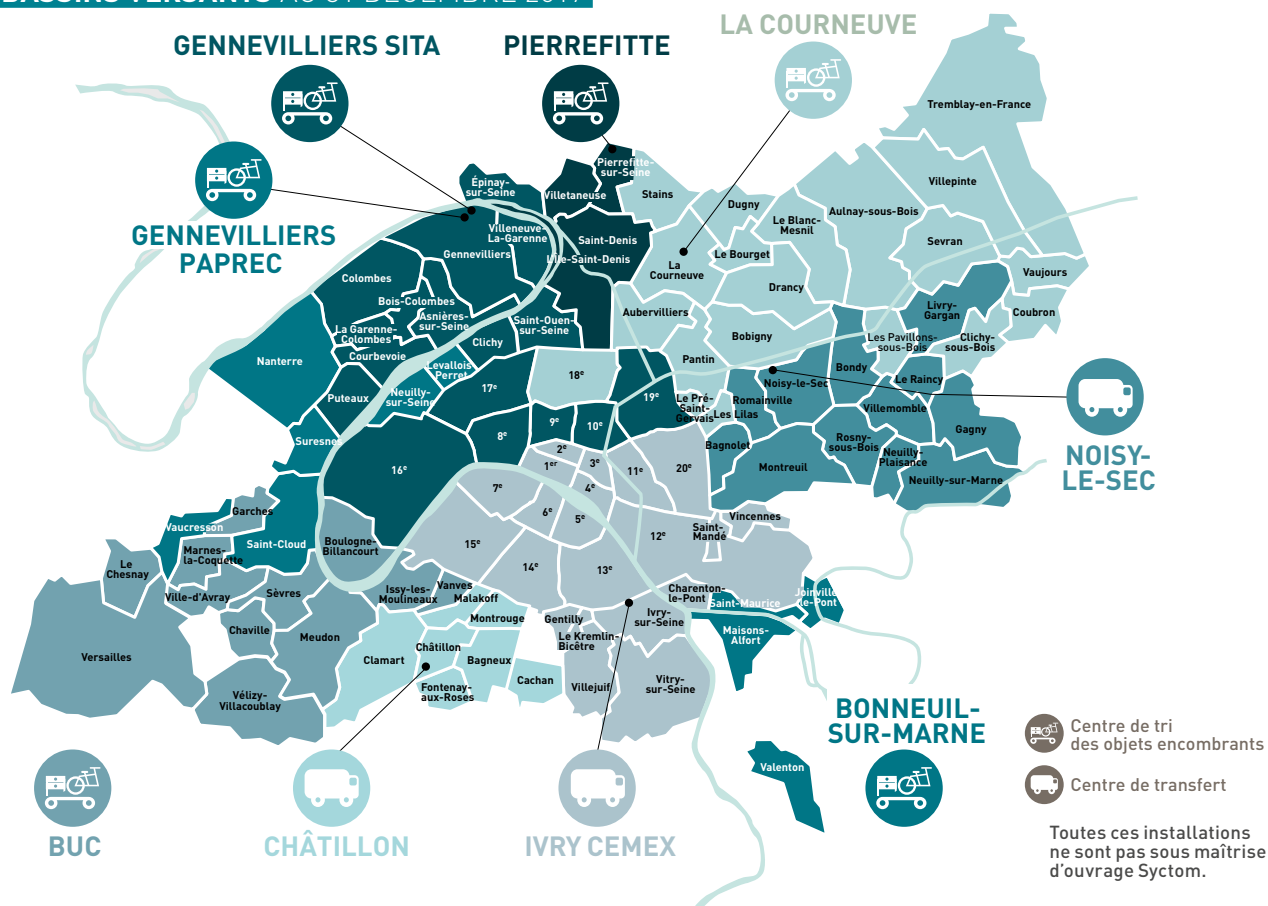
ISDND HORS CONTRAT SYCTOM	
Refus de tri CS marchés privés vers Claye-Souilly	738
Refus de tri CS marchés privés vers autres ISDND	296
Refus de tri OE	57 576
Mise en ISDND des UIOM privées	2 088
<b>TOTAL ISDND (hors contrat Sycotm)</b>	<b>60 698</b>
<b>TOTAL ISDND</b>	<b>148 046</b>

**TOTAL DÉCHETS déversés en centre de stockage 201 533**

Ces tonnages correspondent aux déchets réellement évacués dans les centres de stockage. Ils ne prennent pas en compte les variations de stock.

# I ENCOMBRANTS

## BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2017



## RÉPARTITION DES TONNAGES 2017

CENTRES DE TRI DES ENCOMBRANTS	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS		TONNAGES VALORISÉS		EXPLOITANTS	TRI DES ENCOMBRANTS DE CHANTIER	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS		TONNAGES VALORISÉS		EXPLOITANTS
BUC	10 965		10 484*		NICOLLIN	GENNEVILLIERS	23 005	22 949		PAPREC	
CHÂTILLON	7 784				TAÏS	IVRY	12 736	12 299		CEMEX	
LA COURNEUVE	43 334		22 572		PAPREC	<b>TOTAL</b>	<b>35 741</b>	<b>35 248</b>			
GENNEVILLIERS	31 577		17 123		SITA	<b>TOTAL</b>	<b>218 913</b>	<b>133 959</b>			
GENNEVILLIERS (PAPREC)	7 696		4 194		PAPREC						
NOISY REVIVAL	39 626		25 510*		DRT						
PIERREFITTE	5 512				CDIF						
IVRY (CEMEX)	30 129		18 829*		CEMEX						
BONNEUIL	6 549				TAIS						
<b>TOTAL</b>	<b>183 172</b>		<b>98 711</b>								

\* Les tonnages valorisés proviennent à la fois d'objets encombrants en apport direct et en transfert depuis d'autres sites.



l'agence métropolitaine des déchets ménagers

35, bd de Sébastopol  
75001 Paris  
Tél. : 01 40 13 17 00  
www.syctom-paris.fr